

LE SOMMET

Décembre 2011



La famille
au coeur de la *nature*
SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES

Votre municipalité
vous informe
2

Nouvelles de la MRC
23

Programmation loisirs
hiver 2012
26

Organismes de loisirs
et communautaires
33

Bibliothèque
38



VŒUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal, le personnel, ainsi que les nombreux bénévoles, se joignent à moi pour vous offrir, à l'occasion du temps des Fêtes, nos meilleurs vœux de Santé, Bonheur et Prospérité.

Même s'il n'est jamais facile de prévoir ce que nous réserve l'avenir, une chose est d'ores et déjà certaine, la municipalité mettra tout en œuvre pour assurer à chacun et à chacune d'entre vous le maximum de ce qu'elle peut offrir.

Avec la multitude de services qu'elle dispense, la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges est, avec ses partenaires, en mesure de contribuer au bonheur de sa population.

Le temps des fêtes est propice aux réjouissances et à la pratique d'activités de plein air. Profitez-en pour vous évader en pleine nature.

C'est avec la satisfaction de cet objectif que les élus, à l'instar de tous les employés et bénévoles, s'appliqueront sans relâche au cours des mois qui viennent. Puisse la conjugaison de ces efforts faire de vous les citoyens comblés de l'une des plus belles municipalités de la Côte-de-Beaupré. Que la magie de Noël nous incite à avoir une pensée particulière pour tous ceux et celles qui passeront les fêtes seuls ou pour nos malades.

Que cette nouvelle année soit à la hauteur de toutes vos espérances.

Joyeux Noël et bonne et heureuse année 2012.

SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES



VERS LES SOMMETS

SOMMAIRE



Calendrier

Janvier

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1	2 - Cueillette des ordures (secteur ouest)	3	4 - Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque	5 - Bibliothèque	6	7 - Bibliothèque
8 - Bibliothèque	9 - Séance du conseil municipal - Cueillette des ordures (secteur ouest) - Recyclage ☑	10 - Bibliothèque - Les Amis en Or - Inscription loisirs	11 - Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque - Inscription loisirs	12 - Bibliothèque	13	14 - Bibliothèque
15 - Bibliothèque	16 - Cueillette des ordures (secteur ouest)	17 - Bibliothèque - Les Amis en Or	18 - Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque	19 - Bibliothèque	20	21 - Bibliothèque
22 - Bibliothèque	23 - Cueillette des ordures (secteur ouest) - Recyclage ☑	24 - Bibliothèque - Les Amis en Or	25 - Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque	26 - Bibliothèque	27	28 - Bibliothèque
29 - Bibliothèque	30 - Cueillette des ordures (secteur ouest)	31 - Bibliothèque - Réunion du CCU - Les Amis en Or				



Conception et montage:
Imprimerie Blouin Inc.

2900 exemplaires

Responsable du journal:
Martin Pouliot
Directeur des loisirs

Pour tout commentaire:
Martin Pouliot
418 826-2253

Le Sommet
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges
33, rue de l'Église
Saint-Ferréol-les-Neiges (Québec) G0A 3R0

Note:
Les auteurs sont les seuls responsables
du contenu des articles.

Vous pouvez consulter notre site internet au:
www.saintferreollesneiges.qc.ca

De plus, communiquez avec nous
aux adresses électroniques suivantes:

Pour rejoindre :
Service d'urbanisme
Chantale Richard
urbanisme@saintferreollesneiges.qc.ca

Émission des permis et inspections
Simon Demers
inspection@saintferreollesneiges.qc.ca

Loisirs
Martin Pouliot
loisirs@saintferreollesneiges.qc.ca

Direction générale
François Drouin
directeur@saintferreollesneiges.qc.ca

Secrétariat et taxation
Julie Houde
munferreol@oricom.ca

Manon Larouche
info@saintferreollesneiges.qc.ca

Pour nous rejoindre : 418 826-2253

Calendrier

Février

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1 - Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque	2 - Bibliothèque	3	4 - Bibliothèque
5 - Bibliothèque	6 - Séance du conseil municipal - Cueillette des ordures (secteur ouest) - Recyclage ♻️	7 - Bibliothèque - Les Amis en Or	8 - Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque	9 - Bibliothèque	10	11 - Bibliothèque
12 - Bibliothèque	13 - Cueillette des ordures (secteur ouest)	14 - Bibliothèque - Les Amis en Or	15 - Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque	16 - Bibliothèque	17 - Début du Carnaval des Neiges	18 - Bibliothèque - Journée familiale - Souper et soirée dansante
19 - Bibliothèque	20 - Cueillette des ordures (secteur ouest) - Recyclage ♻️	21 - Bibliothèque - Les Amis en Or	22 - Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque	23 - Bibliothèque	24	25 - Bibliothèque - Souper fondue chinoise
26 - Bibliothèque	27 - Cueillette des ordures (secteur ouest)	28 - Bibliothèque - Les Amis en Or - Réunion du CCU	29 - Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque			

Mars

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				1 - Bibliothèque	2	3 - Bibliothèque
4 - Bibliothèque - Semaine de la relâche scolaire	5 - Séance du conseil municipal - Cueillette des ordures (secteur ouest) - Recyclage ♻️	6 - Bibliothèque - Les Amis en Or	7 - Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque	8 - Bibliothèque	9	10 - Bibliothèque
11 - Bibliothèque	12 - Cueillette des ordures (secteur ouest)	13 - Bibliothèque - Les Amis en Or	14 - Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque	15 - Bibliothèque	16	17 - Bibliothèque
18 - Bibliothèque	19 - Cueillette des ordures (secteur ouest) - Recyclage ♻️	20 - Bibliothèque - Les Amis en Or	21 - Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque	22 - Bibliothèque	23	24 - Bibliothèque
25 - Bibliothèque	26 - Cueillette des ordures (secteur ouest)	27 - Bibliothèque - Les Amis en Or - Réunion du CCU	28 - Cueillette des ordures (secteur est) - Bibliothèque	29 - Bibliothèque	30	31 - Bibliothèque



LA VIE MUNICIPALE... EN BREF

HLM LE LOUIS-SOUMANDE

Présentement, il y a un logement de libre au HLM de Saint-Ferréol-les-Neiges. L'âge minimal pour avoir accès à ce logis est de 60 ans. Les personnes intéressées, peuvent contacter madame Albertine Lajeunesse, directrice au 418 826-2082.

ÉCOCENTRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES

Avis à tous les citoyens, prenez note qu'en raison de la forte demande, l'Écocentre de notre municipalité restera ouvert durant la période hivernale (du 15 novembre 2011 au 15 avril 2012). Il vous sera donc possible de venir y porter des matières les vendredis de 12 h à 16 h et les samedis de 9 h à 16 h.

Matières acceptées	Matières refusées
Brique, terre...	Déchets domestiques
Arbres, branches, feuilles, plantes...	Déchets radioactifs
Papiers, cartons, plastiques, verre...	Déchets biomédicaux
Huiles, peintures, propane, pneus, batteries, encre...	Bouteilles de gaz autre que propane
Bois (peint, non-peint, matériaux de construction, palette)...	Terre contaminée, asphalte, béton
Vêtements, jouets, livres, disques, bureaux...	Munitions, feux d'artifices
Métaux, électroménagers, téléviseurs, vélos, bains, lavabos...	Carcasse d'animaux

Quantité : durant l'année, vous avez droit à 5 verges gratuites, lorsque cette quantité est dépassée, un montant de 10 \$ la verge supplémentaire vous sera facturé.

1 verge = environ le coffre d'une voiture.

Veillez noter que tout métal apporté ne sera pas calculé dans le nombre de verge.

Fonctionnement : Lors de votre arrivée, vous devrez présenter une pièce justifiant votre adresse (permis de conduire, compte de taxes, etc.). Par la suite, un préposé vous dirigera au bon endroit où vous devrez faire le tri de vos matières apportées.

Service offert : Cueillette à domicile (des frais sont exigibles)

Note : Pour toutes questions et commentaires, n'hésitez pas à nous contacter.

LA POLITIQUE FAMILIALE EN ACTION BILAN DES ANNÉES 2008-2011

*Pierre Lortie au nom de tous les membres
du Comité permanent de la famille*

RÔLE DU COMITÉ PERMANENT DE LA FAMILLE

Un des rôles du Comité permanent de la Famille est d'assurer un suivi du plan d'action qui découle de la politique familiale municipale. Ceci, dans le but de favoriser la diffusion

et l'échange d'information entre les partenaires et auprès de la population quant aux actions et services s'adressant aux familles.

LA POLITIQUE FAMILIALE



La politique familiale de Saint-Ferréol-les-Neiges, telle qu'adoptée en mars 2009, accompagnée de son plan d'action triennal, se veut une réponse aux attentes des familles. Toutefois, une politique n'est pas une fin en soi mais un ensemble d'actions coordonnées efficaces et dynamiques. Son impact dépend de la mobilisation de tous les intervenants qui s'approprient le réflexe famille.

L'organisation municipale ne peut à elle seule porter cette politique. Elle doit compter sur l'implication et l'engagement de toutes les familles et sur l'action concertée de tous les acteurs du milieu dans le but de bâtir un milieu de vie propice à l'épanouissement des familles.

ENGAGEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

En plaçant la famille au centre de ses actions, le Conseil municipal confirme son intention de contribuer à l'enrichissement de la qualité du milieu de vie des familles. Par cette politique, la municipalité entend également fournir aux familles un lieu d'appartenance favorable à leur épanouissement. D'autre part, le conseil municipal entend communiquer à la population, sur une base continue, la liste de ces plans d'actions ayant un impact sur les familles.

Dans la grande région de Québec, la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges apparaît comme une source d'épanouissement et de fierté pour les familles, un milieu sain où chacun et chacune a la possibilité de se développer et de grandir.

Lors de la consultation auprès de la population, de septembre 2007 jusqu'au dépôt de son plan d'action triennal en octobre 2008, le Comité permanent de la Famille a défini les principes de sa politique familiale et déterminé ses principaux enjeux, puis a proposé les objectifs sur lesquels se fondent les actions. Rappelons brièvement chacun de ces éléments.

PRINCIPES DE LA POLITIQUE FAMILIALE

- Un cadre de vie où il fait bon vivre en famille.
- Une référence dans la décision des familles de s'établir ou de demeurer dans notre municipalité.
- Une offre de services équitables et accessibles pour améliorer la qualité de vie.
- Un geste politique et public de reconnaissance de l'importance de la famille au sein de la municipalité.
- Un cadre commun d'actions et de prise de décisions favorables aux familles.
- Un engagement et un soutien des partenaires dans la réalisation de notre politique et du plan d'action triennal.

PRINCIPAUX ENJEUX DE LA POLITIQUE FAMILIALE

- Saint-Ferréol-les-Neiges, une municipalité en pleine croissance.
- Un milieu sécuritaire où il fait bon vivre en famille.
- Une qualité de vie dans un environnement pur et vert.
- Des équipements et des services accessibles à tous et attrayants.
- Des rapports humains, respectueux et cordiaux entre l'administration municipale et les citoyens.
- Une sensibilisation accrue envers les plus démunis.
- Une information de qualité et diversifiée quant aux services s'adressant aux familles.
- Des partenaires soucieux aux préoccupations des familles.

OBJECTIFS DU PLAN TRIENNAL

- **Information et communication.** Bonifier l'utilisation des outils communicationnels de la municipalité pour y ajouter de l'information destinée aux familles. Utiliser ces outils également pour faire la promotion de la vision famille de la municipalité.
- **Santé et sécurité.** Améliorer la sécurité des familles de Saint-Ferréol-les-Neiges.
- **Loisirs, sports et culture.** Développer de nouvelles infrastructures de loisirs, sports et culture pour les différentes clientèles de Saint-Ferréol-les-Neiges, améliorer l'offre d'activités de loisirs, sports et culture pour les familles et favoriser le partenariat avec les acteurs du milieu.
- **Environnement et qualité de vie.** Améliorer la qualité de vie des familles de Saint-Ferréol-les-Neiges, favoriser la cohabitation intergénérationnelle et harmoniser nos actions afin de préserver notre environnement.
- **Soutien et organisation communautaire et familiale.** Développer le dynamisme et le sentiment d'appartenance de la communauté en supportant les organismes dédiés à la famille, en encourageant les initiatives locales et en offrant un accueil chaleureux aux nouvelles familles.
- **Habitation.** Rendre disponible un réseau d'habitations accessibles pour les familles actuelles et futures de Saint-Ferréol-les-Neiges.



- **Transport.** Contribuer à la mise en place d'un réseau de transport collectif pour les familles.

ACTIONS RÉALISÉES AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

- Création et diffusion d'un slogan fort pour la municipalité mettant de l'avant sa vision famille.
- Installation d'éclairage d'appoint dans certains parcs, selon les besoins.
- Offre des cours de premiers soins aux familles. Jumeler les cours à une activité sociale ou encore les offrir en partenariat avec l'école.
- Mise en place d'un partenariat durable avec le Mont-Sainte-Anne pour faire valoir les besoins des familles.
- Amélioration de l'offre culturelle de service à l'intention des familles par la proposition de cours et/ou d'activités notamment en théâtre, en musique, en bricolage, en danse, en peinture et en artisanat.
- Offre de subvention aux familles qui utilisent des couches de coton.
- Maintien du soutien des familles dans le besoin en favorisant le réseautage avec les organismes communautaires de la Côte-de-Beaupré ; en faisant la promotion de leurs activités et en organisant une rencontre annuelle entre la municipalité et les représentants des organismes.
- Soutien et promotion des activités de la Coopérative jeunesse de services (CJS).
- Embauche de jeunes saint-ferréolais pour les emplois d'été disponibles à la municipalité.
- Développement du covoiturage familial en mettant en place un babillard. Programme plumobile du CLD.
- Revendication auprès de la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Côte-de-Beaupré pour l'implantation d'un réseau de transport collectif efficace.



- Inclure une section famille dans le Journal Le Sommet.
- Inclure une section famille dans le nouveau site web de la municipalité.
- Mettre en place des panneaux de signalisation Attention à nos enfants, aux endroits stratégiques de la municipalité.
- Bonifier et animer les parcs existants par et pour les jeunes (exemple : asphalté la surface de la patinoire située au village afin de la rendre utilisable quatre saisons).
- Faire respecter les règlements municipaux qui touchent à la qualité de vie des familles et des aînés comme par exemple en ce qui a trait au bruit et à l'environnement.
- Fête des nouveaux arrivants. Offrir un accueil chaleureux aux nouvelles familles qui s'installent sur notre territoire. Plus de 150 personnes ont accepté l'invitation. Une pochette d'information portant sur les services essentiels de la municipalité est expédiée à tous les nouveaux arrivants.
- Fête des voisins. Un moyen efficace de rapprocher les gens vivant dans un même milieu. À chaque année, un nombre croissant se mobilise pour célébrer entre voisins.
- Une patinoire au service des jeunes à longueur d'année.
- Appui à l'initiative d'un nouveau programme Science, Sport et Plein air de l'école Cap-des-Neiges.
- Nouveau module de jeu dans le Parc Marcoux.
- Aménagement d'une piste cyclable accessible aux familles et aux aînés. Une entente de collaboration entre la municipalité et la station Mont Ste-Anne.
- Deux campagnes de sensibilisation à la sécurité routière : un bon exemple de mobilisation de tous les acteurs.
- Participation à 2 colloques organisés par Carrefour Action Famille. Un lieu de ressourcement qui s'adresse à tous les intervenants décisionnels des politiques familiales.
- Rencontres avec les autorités du Ministère de la Famille et des Aînés sur l'élaboration de la politique MADA. Inscription de la municipalité à MADA.
- Programme PAIR. Une présence rassurante pour nos aînés.
- Plan d'aménagement du parc dans le faubourg Olympique. La firme Plania a été choisie pour élaborer le plan d'aménagement.
- Collaboration soutenue de plusieurs partenaires : la Direction et les employés de la municipalité, la Sûreté du Québec, l'équipe du Service aux incendies, la Maison des Jeunes, la Station Mont Ste-Anne ; la direction de l'école Cap-des-Neiges, la Caisse populaire Mont-Ste-Anne.

1 Le Comité permanent de la Famille peut également conseiller le Conseil municipal et les services municipaux sur des orientations en regard de la famille. Il peut en outre, recommander un ordre de priorités pour la mise en œuvre de diverses mesures ; recommander des ajouts ou des retraites d'actions conformément aux orientations de la politique familiale de la municipalité.

2 Journal Le Sommet de mars 2009, sous le titre Le Conseil municipal adapte le plan d'action. Le contenu du plan triennal est également sur le site de la municipalité : <http://www.saintfermeollesneiges.qc.ca>

3 Les enjeux servent de toile de fond à la politique familiale permettant ainsi d'identifier les orientations stratégiques, les objectifs et les actions principales du plan triennal.

4 Rappelons que ce slogan a été réalisé par Lily Maude Harvey.

5 Un éclairage a été amélioré dans le parc Marcoux.

PLAN TRIENNAL 2012-2015

Nous prévoyons organiser un forum des citoyens afin de déterminer les priorités du prochain plan triennal.

Les membres du Comité permanent de la famille

- Jacques Gourmelen
- Maryse Néron
- Martin Pouliot
- Marcelle Rioux
- Daniel Rochon
- Patricia Viau
- Pierre Lortie
- Germain Tremblay, maire et Ghyslaine Lamy Lortie, conseillère.



RUBRIQUE DU MAIRE



PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES COLLECTIVITÉS

LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ SE MOBILISE

Le plan de développement durable des collectivités m'interpelle au plus haut point, non seulement comme élu, mais surtout par ma formation de géographe sensibilisé par tout ce qui touche les rapports

entre l'homme et son milieu (environnement).

Je dois vous avouer qu'il n'est pas facile, et cela à tous les niveaux, tant dans les domaines privés que publics, de cerner toute la portée de ces deux mots qu'on a maintenant l'habitude de voir réunis : DÉVELOPPEMENT DURABLE. De bien grands mots, parfois galvaudés, me direz-vous, mais qui représentent un faisceau d'exigences absolument nécessaires, ouvrant la porte à de vastes opportunités de développement tout azimut. Il s'agit d'enjeux majeurs, comme élus, dans nos relations avec la population, car nous sommes partenaires de la croissance durable de nos collectivités. On ne peut certes pas y arriver seul, la participation des citoyens est une condition essentielle pour que la MRC puisse se doter d'outils référentiels majeurs.

Je vous rappelle qu'il s'agit du plus grand exercice démocratique entrepris depuis la confection du SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ, dans les années 80, le schéma ayant été adopté en juin 1987. À cette époque, dont je garderai d'excellents souvenirs de ma participation aux assemblées de consultation. Plus de 200 citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges avaient répondu à l'invitation de la MRC, soit 11% de la population de l'époque (1 840 habitants), ce qui était remarquable.

Lors de la confection du schéma d'aménagement de la MRC, dans les années 1985, on ne parlait pas de développement durable, ces termes ne faisant pas partie de notre langage. L'enjeu était le développement récréo-touristique, alors que dans le plan de développement durable, l'enjeu est plus précis et plus global : L'UTILISATION OPTIMALE DU TERRITOIRE DANS UN CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Plus de 75 acteurs socio-économique et la Côte-de-Beaupré, une centaine du milieu municipal (élus et fonctionnaires) et de nombreux observateurs de l'extérieur ont été invités à participer à cet exercice, ce qui a nécessité toute une équipe de professionnels et toute une logistique pour assurer le succès de la démarche de planification stratégique.

Le développement durable représente un puissant levier de croissance durable et, c'est dans cet esprit, que la MRC de La Côte-de-Beaupré se doit de développer des solutions, des approches nouvelles pour l'homme et son environnement.

Il est important de réfléchir et s'interroger sur notre avenir en tenant compte des dimensions sociale, culturelle, patrimoniale, économique et environnementale. Il ne suffit pas de mettre côte à côte ces dimensions, encore faut-il leur donner une saveur régionale afin de projeter vers l'avenir nos communautés d'appartenance.

Pour y arriver, il faut impliquer et mobiliser les intervenants du milieu à tous les niveaux, tâche ardue, il faut bien l'admettre, mais avec tous les outils de communication à notre disposition, on peut y arriver, c'est une question de communication. Personne ne peut ignorer et se soustraire à la démarche de la MRC, et encore moins prétendre qu'il n'en a pas entendu parler.

Il est temps de se doter d'une vision commune, définie par tous les acteurs du milieu. C'est dans ce esprit, que la MRC de La Côte-de-Beaupré a convié, le 9 novembre dernier, tous les acteurs du milieu à un forum sur la VISION afin de valider et bonifier les enjeux qui ont préalablement été définis par des tables sectorielles. Ce forum était indispensable pour permettre à la MRC de progresser dans sa démarche.

Il s'agit, à ce jour, du plus vaste exercice implicatif entrepris par la MRC, lequel nous a été facilité par une subvention majeure de la Fédération canadienne des Municipalités, sans laquelle ce projet n'aurait certes pas pu se réaliser, du moins avec l'ampleur actuelle.

Rien de mieux que d'échanger et de s'entendre sur une vision partagée de notre développement et dégager les grands défis qui doivent s'inscrire dans un contexte de mondialisation.

Il est important de mentionner que cet exercice de planification stratégique n'est pas un exercice isolé. Il tient compte des plans et outils de planification que la MRC s'est donnés au fil des années, ce qui inclut tout le cadre réglementaire et législatif qui nous régit au quotidien dans le cadre de nos décisions.

Afin de vous sensibiliser à l'importance de la démarche, voici différents éléments d'information :

1. OBJECTIFS DE LA DÉMARCHÉ

Les objectifs de la démarche de planification stratégique de développement durable sont les suivants :

- TRACER un diagnostic de la situation, à savoir les forces, les faiblesses, les opportunités et les contraintes du territoire;
- PROPOSER une vision d'avenir qui sera partagée par tous les responsables et intervenants concernés par le développement du territoire de la MRC et qui tiendra compte des principes du développement durable;
- PRIORISER les actions à mener, en tenant compte de la compréhension des mandats et des ressources disponibles;
- PRÉCISER les engagements des « porteurs de bal-



lon » au sein du territoire dans la concrétisation des actions retenues et considérées comme prioritaires;

- DÉFINIR les outils de suivi et de contrôle de la mise en œuvre du plan;
- METTRE en œuvre, tout au long de la démarche, un plan de communication et de mobilisation afin d'informer et de sensibiliser la population sur la vision stratégique en voie d'élaboration et de concrétisation;

La première étape de la planification stratégique consiste à réaliser un diagnostic factuel qui trace le portrait le plus complet possible de la réalité démographique et socio-économique du territoire, tel qu'il se présente au printemps 2011. C'est un cliché de la MRC dans le temps et dans l'espace.

Cette démarche de consultation et de concertation permettra de dégager une vision et des principes directeurs d'intervention à se donner collectivement.

2. CONTEXTE DE LA PLANIFICATION

Le présent exercice de planification stratégique s'inscrit dans le cadre du PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES COLLECTIVITÉS DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ, lequel est en partie subventionné par le Fonds municipal vert, géré par la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

Certains enjeux associés aux grands thèmes de l'eau, de l'énergie, des matières résiduelles, des sites contaminés et des transports doivent être traités afin de répondre aux exigences de la FCM. Il s'agit de :

- La gestion durable du territoire et la protection de l'environnement, tant naturel qu'anthropique;
- La gestion de l'eau dans le cadre de ses responsabilités en vertu de la loi sur les compétences municipales, mais aussi selon le principe de gestion du territoire par bassin versant;
- Le positionnement de la MRC dans un contexte de développement métropolitain;
- La gestion de l'urbanisme, de l'occupation du territoire et des modes de développement durable de développement;
- Le développement industriel durable;
- Le développement des activités économiques dans un contexte à la fois régional et métropolitain;
- La consolidation du secteur récréotouristique par la mise en valeur du territoire;
- L'organisation et la planification des transports dans un contexte régional et métropolitain;
- La mise en valeur du territoire agricole et forestier;
- Le patrimoine culturel, historique et paysager;
- Les réseaux sociaux, de la santé et de l'éducation;
- Les équipements et infrastructures importants, tels les réseaux de communication, les énergies vertes et les parcs éoliens.

Comme on peut le constater, il y a toute une panoplie d'exigences à rencontrer avec nos partenaires, car on travaille en interrelations. Qui plus est, cet exercice se fait en relation avec les plans et autres outils de développement, de planification que la MRC s'est données au fil des années, tout en tenant compte du cadre législatif et réglementaire qui entoure nos actions au quotidien.

3. RÔLE ET MANDATS DE LA MRC

Il est important pour le citoyen de rappeler et clarifier le rôle et les mandats qui sont dévolus à la MRC par la loi. Lors de l'adoption, par le gouvernement du Québec, de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme en 1979, les municipalités régionales de comté (MRC) ont été mises sur pied. Leur premier mandat porte sur l'obligation de se doter d'un schéma d'aménagement et de développement pour l'ensemble de leur territoire, tout en le maintenant en vigueur. Le schéma est l'outil principal de planification à l'échelle régionale.

Au fil des années, se sont ajoutés d'autres responsabilités. En vertu des lois qui sont en vigueur, la MRC de La Côte-de-Beaupré assume, entre autres, les compétences suivantes :

- MAINTENIR en vigueur un schéma d'aménagement applicable à l'ensemble de son territoire;
- RÉVISER le schéma d'aménagement au plus tard cinq ans après l'entrée en vigueur du premier schéma ou du dernier schéma révisé;
- MAINTENIR un énoncé de sa vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social sur son territoire;
- VOIR à ce que les plans et règlements d'urbanisme des municipalités soient conformes au schéma d'aménagement;
- CONTRIBUER au financement du Centre local de développement (CLD);
- PRÉPARER les rôles d'évaluation foncière des municipalités locales;
- PROCÉDER à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;
- ADMINISTRER les territoires non organisés;
- GÉRER les cours d'eau sous sa juridiction;
- ÉLABORER ET METTRE en œuvre un plan de gestion des matières résiduelles;
- ÉLABORER ET METTRE en œuvre un schéma de couverture de risques en incendie;
- ADMINISTRER des programmes de rénovation de la Société d'habitation du Québec.

À ces compétences, non limitatives, s'ajoutent la Sûreté du Québec, la Cours municipale et bien d'autres encore. Comme vous pouvez le constater, les élus, à la table des maires de la MRC, ont à faire face à de nombreuses responsabilités et doivent prendre des décisions dans des domaines des plus diversifiés, ce qui exige des compétences, de la formation et la de nombreux documents et rapports parfois volumineux

à lire et surtout à analyser et synthétiser, faisant appel à toute une panoplie de disciplines et de professions.

SOURCE :

Planification stratégique de développement de la MRC de La Côte-de-Beaupré, Projet de diagnostic stratégique, Projet, octobre 2011.

Ces informations sont essentielles, car il n'est pas toujours facile pour le citoyen de voir les relations entre le local et le régional et de comprendre les champs de compétence des MRC, tout en situant le présent exercice.

La population est invitée à consulter le site INTERNET de la MRC où on y retrouve le rapport (170 pages) : PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Le diagnostic stratégique est accessible à deux endroits sur le site internet de la MRC de La Côte-de-Beaupré.



GERMAIN TREMBLAY, MAIRE

POINTS D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ

1. 70^{èmes} ASSISES ANNUELLES DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (FQM)

Les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre dernier, avait lieu le plus grand rassemblement municipal au Québec sous le thème « DES ÉLUS À L'OEUVRE ».

Les élus de notre municipalité qui y ont participé ont eu droit à une programmation riche et des plus diversifiées comme en témoigne la liste ci-dessous des ateliers et les séances d'information d'heure en heure. Pas facile pour un participant de faire une sélection avec autant de diversité et domaines qui nous interpellent directement dans nos prises de décisions, tels l'occupation du territoire (sujet qui a déjà été traité dans des numéros antérieurs du Sommet), la gestion des matières résiduelles, les gaz de schistes, la révision de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), la forêt, l'agriculture et les schémas de sécurité civile.

ATELIERS

1. La tarification : une solution pour diminuer le poids de l'impôt foncier
2. La forêt de proximité, créatrice de richesse pour les collectivités
3. Cours d'eau et municipalités : comment assumer adéquatement ses responsabilités?
4. Sécurité incendie : un bilan avec toute nouvelle révision des schémas
5. L'occupation dynamique du territoire à l'heure des actions concrètes
6. Réduire ses dépenses sans diminuer pour autant les services aux citoyens : comment y arriver?
7. Stratégie québécoise d'économie d'eau potable : quelles mesures pour la mettre en place?
8. Future loi sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme : entre espoir et inquiétude
9. Savoir communiquer avec les médias et la population
10. Politique de gestion des matières résiduelles : quels moyens prendre
11. Comment la nouvelle politique bioalimentaire peut-elle favoriser l'occupation du territoire?

SÉANCES D'INFORMATION D'HEURE EN HEURE

1. Les assurés additionnels : lorsque le partage de l'assurance devient le partage de risques inconnus
2. La géomatique au service de la gestion du territoire municipal
3. La loi sur la police : des clarifications s'imposent
4. Les programmes d'enfouissement pour la période 2011 à 2016
5. Internet haute vitesse en région : ne laissez personne de côté
6. Extension du réseau de gaz naturel au Québec : enjeux et perspectives
7. Règlements municipaux : élus et policiers à l'œuvre pour un milieu de vie sécuritaire
8. Stratégie québécoise d'économie d'eau potable
9. Atelier interactif sur les sites contaminés
10. Vos obligations en santé-sécurité au travail
11. Êtes-vous outillé pour faire face à un sinistre?
12. Les élus municipaux et l'assurance collective
13. Démarche d'accompagnement en développement durable auprès des entreprises
14. Découvrez les services partagés grâce à la télémétrie
15. Vos déchets et vous : devenez chef de file dans le domaine de la gestion des matières résiduelles
16. Valoriser votre territoire avec les Fleurons du Québec; l'exemple de Témiscouata
17. Comment réduire votre empreinte environnementale

2. DÉPART DE L'ABBÉ JEAN-LUC LAFLAMME

Le 25 septembre dernier, avait lieu une messe et une réception afin de souligner les 11 années au service de la communauté de l'abbé Laflamme.

Merci à notre curé, l'abbé Jean-Luc Laflamme, pour son implication tout azimut dans notre communauté au cours de toutes ces années, soit 11 ans.

Il est quasi impossible d'énumérer toutes les tâches qu'il a accomplies et encore moins tous les dossiers qu'il a touchés.



Il représente un modèle au niveau de l'implication sociale, étant toujours à l'écoute.

Son nom restera à tout jamais gravé dans notre mémoire comme un fidèle serviteur.

Nous lui souhaitons bon succès dans ses futurs projets et nous savons tous qu'ils doivent être nombreux.

3. JOURNÉE DE LA CULTURE

Le 25 septembre dernier, avait aussi lieu la JOURNÉE DE LA CULTURE.

Bonjour à tous, les premiers mots s'adressent au comité organisateur, aux organismes et à toutes personnes qui ont participé à cette journée de la culture.

JOURNÉE DE LA CULTURE

1. La culture :

- C'EST L'EXPRESSION D'UN TERRITOIRE, D'UNE COMMUNAUTÉ
- POUR OCCUPER UN TERRITOIRE, IL FAUT CONNAÎTRE SON HISTOIRE
- C'EST LÀ OÙ ON HABITE;
- C'EST UNE PARTIE DE SOI, BREF C'EST NOUS TOUS;
- C'EST NOTRE ADN

2. La culture fait partie du développement durable

3. La culture est intégrée à l'occupation dynamique du territoire.

ANDRÉ MALRAUX (Écrivain et politicien français) qui a écrit LA CONDITION HUMAINE, disait « LA CULTURE, TRANSCENDENTE TOUT », dans le sens que ça excelle et que c'est supérieur à tout ce qui nous entoure.

4. NOMINATION DE PIERRE HARVEY À L'ORDRE NATIONAL DU QUÉBEC

L'ordre national du Québec constitue la plus haute distinction remise par l'État québécois et c'est en juin de chaque année que le premier ministre, au nom du peuple du Québec, accueille de nouveaux membres à titre, entre autres, de chevaliers.

Le conseil municipal est heureux de souligner la nomination d'un athlète de chez nous de renommée mondiale.

5. LES FLEURONS DU QUÉBEC

Le 17 novembre dernier, avait lieu à Saint-Hyacinthe, le dévoilement des résultats de l'évaluation des municipalités inscrites pour le programme de classification des Fleurons du Québec.

À sa première année d'inscription au concours, la municipalité s'est vue décerner trois Fleurons. Nous en sommes très fiers. Félicitations à tous ceux et celles qui, par leurs aménagements paysagers, ont permis à la municipalité d'obtenir ces trois Fleurons. Continuez à poursuivre votre implication dans la collectivité. Plusieurs études démontrent que l'aménagement paysager



accroît la valeur d'une résidence.

Bien plus, l'horticulture ornementale a un effet bénéfique sur la qualité de l'environnement. Les plantes absorbent du gaz carbonique et rejettent de l'oxygène,

procurant ainsi un élément essentiel qui permet aux humains de respirer.

Félicitations aux membres du comité d'embellissement pour le travail accompli et le suivi du dossier : Mmes Marie-Monique Duclos, Danielle Dumaine, Chantale Richard (urbaniste), Suzanne Demers (présidente du Comité d'embellissement), Ghislaine L. Lortie (conseillère) et Messieurs André Vermette et Joël Rondeau.

6. AUGMENTATION DE LA DENSITÉ DE CIRCULATION SUITE AU PROJET DES PARCS ÉOLIENS DE LA SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ

Nous avons reçu de nombreuses plaintes, voire même une pétition, relativement à la circulation sur l'avenue Royale et dans le rang Saint-Antoine, entre le Pont-Neuf et l'intersection du chemin de l'Abitibi, dans le cadre du projet d'éoliennes.

Le Conseil municipal a déployé tous les efforts, à l'intérieur de ses champs de compétence, bien entendu, pour régler le plus rapidement possible les plaintes qui lui étaient adressées, ce qui ne fut pas toujours facile, compte tenu des nombreux intervenants dans le dossier du transport routier et des normes provinciales à respecter (MTQ). À plusieurs reprises, comme maire, je me suis rendu sur le terrain afin de constater les faits.

Nous tenons à remercier particulièrement le sergent Gilles Mathieu et Paricia Viau de la Sûreté du Québec, ainsi que Carl Pelletier de Borea Construction, qui nous ont appuyés sans réserve dans nos interventions. Ces derniers n'ont pas hésité à tout faire pour mettre en place rapidement les mesures appropriées afin d'atténuer les inconvénients associés aux nombreux déplacements des camionneurs et des travailleurs qui ont emprunté notre territoire pour se rendre sur les lieux de construction des éoliennes. Merci, encore une fois, pour votre collaboration indéfectible.

Soyez assuré que nous déploierons tous les efforts durant toute la durée des travaux afin que le projet ait le moins d'impact pour la population.

7. LES SERVICES DE MAIN-D'ŒUVRE L'APPUI INC

7^{ème} ÉDITION DU PROJET COOPÉRATIVE DE SERVICES DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Le Conseil municipal tient à féliciter les jeunes de la Côte-de-Beaupré qui ont participé au projet qui a permis à des jeunes de la région d'apprendre à gérer un projet et une entreprise coopérative. Quelle belle initiative que de permettre à des jeunes de vivre une première expérience de travail rémunérée et de découvrir les réalités du marché du travail.

8. AGIR À GRANDE ÉCHELLE

Dimanche, le 16 octobre dernier, nos pompiers participaient à une collecte de fonds pour les grands brûlés, ce qui a permis d'amasser 3 400 \$. Nous tenons à féliciter nos pompiers pour leur implication et leur présence sur le terrain, surtout par une journée pluvieuse. Il faut le faire.

9. DÉFI CAPS-DES-NEIGES

Félicitations aux jeunes de l'école Cap-des-Neiges 1 qui ont participé à la course de Cross Country Mont-Sainte-Anne le 23 octobre dernier. Rien de mieux pour des jeunes que de participer à des activités sportives enrichissantes et motivantes.

10. CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

Toutes les municipalités du Québec ont dû adopter, pour le 2 décembre 2011, un code d'éthique et de déontologie en matière municipale.

Avoir un comportement conforme à la déontologie, ça concerne l'ensemble de l'exercice de nos tâches et responsabilités au travail, et cela dans tous les domaines.

Vous trouverez ci-joint les valeurs de la municipalité suite à l'adoption du règlement 11-618 portant sur le code d'éthique et de déontologie adopté par votre Conseil.

Valeurs de la municipalité

Les valeurs suivantes servent de guide pour la prise de décision et, de façon générale, la conduite des membres du conseil de la municipalité en leur qualité d'élus, particulièrement lorsque les situations rencontrées ne sont pas explicitement prévues dans le présent code par les différentes politiques de la municipalité.

1. **La prudence** dans la poursuite de l'intérêt public.
2. **L'honneur** rattaché aux fonctions de membre d'un conseil municipal.
3. **L'intégrité** des membres de tout le conseil municipal.
4. **La loyauté** envers la municipalité.
5. **La recherche de l'équité.**
6. **Le respect** envers les autres membres du conseil municipal, les employés de la municipalité et les citoyens.

11. PARCS ÉOLIENS DE LA SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ

Vendredi, le 28 octobre dernier, j'avais l'occasion de visiter le plus grand chantier de construction dans la région de Québec. Évalué à un milliard de dollars, le projet comprend quatre parcs éoliens.

PREMIÈRE PHASE

Près de 300 personnes y ont trouvé un emploi en 2011 et plus de 500 en 2012 et 2013 y travailleront. Il y a fort longtemps que la Côte-de-Beaupré n'avait pas connu une telle effervescence sur le plan industriel avec toutes les retombées économiques qui en découlent.

En 2011, une quarantaine de fondations pour accueillir les éoliennes ont été réalisées, ainsi que la plupart des chemins d'accès à chaque éolienne. Un travail titanesque.

L'année 2012 sera consacrée à la réalisation de la majorité des travaux souterrains afin de relier entre elles les éoliennes, ainsi que la construction d'une sous-station électrique pour accéder au réseau d'Hydro-Québec.

Ce n'est qu'en 2013 qu'on procédera à l'érection des tours et des pales, ainsi qu'à la mise en service de cette première phase de 272 mégawatts (126 éoliennes).

DEUXIÈME PHASE

Elle porte sur 69 mégawatts. Il s'agit d'un droit éolien que Boralex et Gaz Métro ont acquis de Kruger-Énergies Saint-Laurent. Le début des travaux est prévu pour la fin de 2014.

Cette deuxième phase comprend également le projet communautaire que la MRC de La Côte-de-Beaupré a obtenu, et cela même s'il ne porte que sur 25 mégawatts, le maximum permis par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. Il sera mis en service en 2015.

À la toute fin des travaux, la Seigneurie de Beaupré comptera 177 éoliennes pour une puissance totale de 366 mégawatts.

Il s'agira du plus important parc éolien à ce jour au Québec et la Côte-de-Beaupré en est très fier. La localisation géographique sur les terres du Séminaire de Québec permet de diminuer les impacts environnementaux et visuels, compte tenu du fait qu'il est loin de toute zone urbaine.

12. ENTREPOSAGE D'ASPHALTE ET DE CIMENT DANS UNE SABLIERE

L'émission d'un certificat de conformité à la réglementation municipale en vue de l'entreposage de ciment et d'asphalte a soulevé plusieurs questions et inquiétudes de la part de citoyens lors de l'assemblée de novembre.

Cette résolution fait suite à une demande auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) de la part d'un entrepreneur qui exploite une sablière dans le rang Sainte-Marie en vertu d'un certificat d'autorisation émis par le MDDEP.

Rappelons que cet usage n'est pas explicitement identifié dans la liste des usages autorisés sur le territoire de la municipalité. Toutefois, cet entreposage s'apparente aux activités généralement effectuées dans une sablière et, par conséquent, peut être considéré comme complémentaire à cet usage. Aucun cours d'eau ou puits ne se situe à proximité de ladite sablière qui se situe dans une zone dite « Forestière ».

Dans un document intitulé « Lignes directrices relatives à la gestion du béton, de brique et d'asphalte issus des travaux de construction et de démolition et des résidus provenant du secteur de la pierre de taille », le MDDEP encourage la valorisation de ces matériaux, laquelle s'inscrit dans une perspective de développement durable. Cette utilisation a un effet bénéfique pour l'environnement, à savoir une réduction des quantités de matériaux enfouis, augmentant par le fait même la durée



de vie de nos sites d'enfouissement et l'extraction d'une ressource naturelle non renouvelable, la pierre.

Le ministère dicte des normes pour la localisation de tels sites d'entreposage et de concassage : une distance à respecter par rapport aux installations de captage des eaux et d'un cours d'eau ou lac. Bien plus, le ministère exige une hauteur maximale d'entreposage, une surface bétonnée sous les dépôts, l'obligation de capter les eaux pluviales en contact avec les matériaux. Il applique les mêmes exigences que celles touchant au règlement sur les carrières et sablières, et cela au niveau du bruit, des émissions atmosphériques.

En conclusion, il autorise et émet des normes pour les sites qui se localisent dans une sablière, ce qui signifie qu'il considère ces usages comme compatibles entre eux.

LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX, UNE AVENUE À INVESTIGUER!

Lors de sessions de formation en gestion municipale prises au cours des dernières années et à l'occasion du récent congrès de la FQM (Fédération québécoise des municipalités), j'ai eu la possibilité d'échanger avec des élu(e)s sur divers sujets dont la problématique de l'augmentation significative de la valeur foncière et de sa répercussion sur le compte de taxes municipal.

Ce problème est particulièrement ressenti dans les municipalités à vocation de villégiature. Incidemment, notre municipalité, étant en pleine croissance grâce à notre environnement et à nos installations, attire les gens sportifs, de même que les familles et les « baby boomers » qui recherchent les avantages d'un tel environnement à proximité de la ville.

Dans pareille municipalité, il y a eu une augmentation appréciable de la valeur foncière des propriétés lors des révisions de l'évaluation. Par ricochet, avec la taxation en fonction de la richesse foncière uniformisée qui prévaut au Québec, les contribuables de ces secteurs sont sujets à voir leurs comptes de taxes augmenter significativement sans recevoir en contrepartie plus de services municipaux. Pour certains propriétaires établis depuis plusieurs années dans les secteurs ainsi touchés, faire face à l'augmentation des coûts peut constituer un défi contraignant, au point de devoir envisager se relocaliser.

Lors du congrès, deux municipalités ont présenté leur expérience :

- Stratford est une municipalité de l'Estrie, composé d'un secteur villageois, d'un secteur rural et d'un secteur villégiature, ce dernier représentant 80% de la richesse foncière. Comme à St-Ferréol-les-Neiges, la tarification existait déjà pour les déchets, la récupération, l'aqueduc, les égoûts, mais aussi pour la vidange des fosses septiques. Elle couvre dorénavant aussi la protection incendie, le déneigement, la voirie d'été; on y a évalué l'option tarification pour la Sûreté du Québec, mais on n'y a pas donné suite.

Reconnaissant d'emblée que sur le plan administratif, il faut disposer de bonnes et pertinentes informations, le présentateur, conseiller municipal, a conclu en affirmant que sur le plan de l'équité et de la transparence, la muni-

cipalité avait fait un pas en avant et que les citoyens le comprenaient de plus en plus. Le matériel présenté lors du congrès peut être consulté sur le site de cette municipalité (<http://munstratford.qc.ca/indexFr.asp?numero=6#>). Le présentateur nous a informés que l'édition de février 2011 de la publication municipale Stratford-Info (<http://munstratford.qc.ca/doc/STRATFORD-INFO%20FÉVRIER%202011.pdf>) présentait les raisons qui ont mené le nouveau conseil municipal dans cette direction et les notions de tarification.

- À St-Pamphile, dans la MRC de l'Islet, la tarification a contribué à sensibiliser les citoyens et à réduire la surconsommation d'eau potable; le débit d'eau traitée est passé de 309 000m³ à 199 000m³, une réduction de 35% et cela, de façon rapide.

La tarification n'est certainement pas une panacée. Bien appliquée, elle contribue à sensibiliser les citoyens aux coûts réels des services municipaux et à la réduction de ces coûts. Lorsque le coût d'un service est intégré dans le compte de taxes foncières, l'incitation à l'économie peut difficilement porter fruit.

Il faut aussi savoir que le coût d'un service municipal peut être financé à la fois par une tarification spécifique et par la taxe foncière, laissant aux élus la marge de manœuvre requise pour atteindre l'équité et la transparence au niveau de la taxation des contribuables.

En fin de compte, il s'agit d'une démarche d'amélioration continue à entreprendre et à adapter aux conditions spécifiques de St-Ferréol-les-Neiges, et non pas de provoquer un chambardement ou une révolution dans la provenance des revenus requis pour fournir les services aux citoyens. Et comme dans toute démarche de la sorte, il doit y avoir un début et un ajustement dans l'application, à la lumière de l'expérience vécue.

La Direction de la fiscalité au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) entend rendre disponible prochainement un guide sur la tarification des services publics; peu connu à ce jour au Québec, cette approche est plus répandue dans d'autres juridictions. Reconnaissant qu'il y aura lieu de procéder par étapes et qu'il faudra bien expliquer les avantages et les implications aux citoyens, le ministère croit que le recours à la tarification est appelé à croître en popularité dans les municipalités aux prises avec le phénomène de l'explosion des valeurs foncières.

Investiguer les possibilités et les avantages de cette approche pour Saint-Ferréol-les-Neiges, voilà bien, à mon avis, un défi de plus à être relevé par les élus et l'occasion pour eux d'assumer le leadership attendu des citoyens.

Robert Pilote

Conseiller, district 2

P.S. Des copies de l'édition de septembre-octobre 2011 du magazine *Marché municipal* dans laquelle des articles sur la tarification ont été publiés sont disponibles à la bibliothèque pour consultation. Ces articles peuvent aussi être consultés en version électronique à l'adresse suivante : <http://www.marchemunicipal.qc.ca/archives/magazine-marche-municipal.html>.

L'URBANISME VOUS INFORME

QUELQUES STATISTIQUES DE VOTRE SERVICE D'URBANISME

PERMIS

Types de permis	2011 *données au 15 novembre	2010
Constructions neuves	57	57
Agrandissements résidentiels	30	35
Rénovations résidentielles	116	117
Patios et galeries	24	24
Bâtiments complémentaires	75	64
Piscines	13	7
Installations septiques	15	16
Travaux de déblai-remblai	7	13
Autres (renouvellement de permis, rénovation bâtiment complémentaire, puits, changement d'usage, bâtiment agricole, démolition, enseigne, bassin d'eau, mur de soutènement, lotissement)	130	140
Nombre total de permis émis	467 (au 15 novembre)	473

INFRACTIONS

Types d'infractions	2011 *données au 15 novembre	2010
Chiens errants, aboiements	16	7
Contravention aux règlements d'urbanisme (travaux sans permis, enseignes non autorisées, abri d'hiver non démonté, gazon non coupé, etc.)	55	25
Nuisances : bruit, débris, etc.	13	1
Total	84	33

LES PLANTES INDIGÈNES; BÉNITES ET MAUDITES!



On entend par plantes indigènes celles dont l'évolution s'est faite dans notre milieu naturel. Boudées souvent parce qu'elles s'étendent ou se ressèment selon leur humeur partout où elles trouvent un sol adapté à leur besoin, elles présentent cependant plusieurs avantages dans un jardin dont ;

- un entretien limité;
- une absence d'apport d'engrais;
- un apport au maintien de la biodiversité;
- un habitat et une nourriture à la faune;
- une grande résistance aux caprices du climat;
- une économie en raison de leur fiabilité.

On aura donc intérêt à cultiver ces types de plantes qui assureront au jardin une longue vie. Il serait hasardeux de s'aventurer à les nommer mais quelques-unes sont déjà bien

connues et maintenant cultivées par des pépinières spécialisées pour éviter les dommages créés par des cueillettes en milieu naturel.

La Capillaire du Canada (Adiantum pedale), par exemple, est l'une des plus belles fougères alors que la Matteucia struthiopteris, celle dont les crosses sont comestibles au printemps, les têtes-de-violon, a une très longue durée de vie. L'Iris versicolor, fleur-emblème du Québec depuis 1999, souvent rencontrés près des cours d'eau, s'adapte bien au jardin. Le lis du Canada, Liliun canadense, que l'on retrouvait dans les champs sur la Côte-de-Beaupré est maintenant une espèce vulnérable qu'il serait d'autant plus intéressant d'ajouter à nos jardins. Ce ne sont là que quelques exemples pour susciter la curiosité et l'intérêt d'en ajouter à nos massifs résidentiels et collectifs.

Certains arbustes indigènes gagnent aussi à être mieux connus; le Sureau blanc, (Sambucus canadensis) le Viome pimbinia (Viburnum trilobum), le Rhododendron du Canada, (Rhododendron canadensis) l'Aronie noire (Aronia melanocarpa) pour ne nommer que ceux-là. Des arbres comme le Bouleau jaune (Betula alleghaniensis, le Mélèze laricin (Larix laricina), offre aussi une croissance et une rusticité intéressante.



Si les Ancolies, (*Aquilegia canadensis*) les campanules (*Campanula persicifolia*), les Anémones du Canada, (*Anémone canadense*) les Immortelles (*Anaphalis margaritacea*) devront être limitées par quelques coups de bêches, il n'en est pas de même pour la Renouée du Japon (*Fallopia japonica*, autrefois aussi nommée *Polygonum cuspidatum* ou encore *Reynoutria japonica*) Une fois installée, cette plante ne pourra être enlevée qu'à coups de grands efforts et encore. Cette herbacée est devenue une espèce dites invasive. Plus rien ne pousse là où elle s'installe. Bien que certains y recourent encore en raison de sa croissance rapide, il faut absolument résister à lui faciliter les occasions de s'étendre. Dans quelques terrains encore vacants, elle est présente et attend de nouveaux locataires pour les séduire. Résistez! Mais que cette semeuse de zizanie n'empêche pas de choisir parmi tant d'autres plantes faciles qui ne demandent qu'à se multiplier pour notre plaisir, celui des oiseaux et des papillons qui participent à la qualité de notre environnement.

Suzanne Demers
Jardinière

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2012

Lundi	09-janv-12	20h	Séance ordinaire
Lundi	06-févr-12	20h	Séance ordinaire
Lundi	05-mars-12	20h	Séance ordinaire
Lundi	02-avr-12	20h	Séance ordinaire
Lundi	07-mai-12	20h	Séance ordinaire
Lundi	04-juin-12	20h	Séance ordinaire
Lundi	09-juil-12	20h	Séance ordinaire
Lundi	06-août-12	20h	Séance ordinaire
Lundi	10-sept-12	20h	Séance ordinaire
Lundi	01-oct-12	20h	Séance ordinaire
Lundi	05-nov-12	20h	Séance ordinaire
Lundi	03-déc-12	20h	Séance ordinaire

Vœux de votre député fédéral Jonathan Tremblay



En cette période de réjouissance, je désire vous souhaiter en mon nom et en celui de mon équipe mes meilleurs vœux de bonheur, de santé et de prospérité pour cette nouvelle année 2012. En regard de l'année qui vient de se terminer, la prochaine nous apporte espoir et promesses.

Le temps de fêtes est toujours un moment spécial. Un moment où les gens en profite pour célébrer l'importance de la famille et des amis autour d'eux.

À vous tous, je transmets mes meilleurs vœux!

Jonathan Tremblay

4611 boulevard Ste-Anne
Québec (Québec) G3Z 1M5
Téléphone : 418 660-6776
Télécopieur : 418 660-6777
Jonathan.tremblay@parl.gc.ca
Sans frais : 1-866-660-6776



RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

SÉANCE DU CONSEIL DU 7 NOVEMBRE 2011

Contexte de la Présentation

- A) Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal.
- B) Tableau de la situation financière de la municipalité.
- C) Contenu du rapport :
- États financiers au 31 décembre 2010;
 - Rapport du vérificateur;
 - Indications préliminaires sur l'année financière en cours;
 - Rémunération des élus;
 - Orientations générales du budget 2012;
 - Reddition de compte :
- 17 indicateurs de gestion pour l'exercice financier 2010.

1. ÉTATS FINANCIERS DE LA MUNICIPALITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2010 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

- Revenus : 5 254 293 \$
 - Charges : 4 077 445 \$
- (Excluant revenus d'investissement et l'amortissement)
- Remboursement (dette à long terme) : 701 400 \$
 - Activités d'investissement et remboursements de fonds : 308 576 \$
 - Surplus accumulé au 31 décembre 2010 : 327 062 \$

2. RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

- Rapport signé le 17 mars 2011 par le comptable Pierre Lessard, c.g.a.
- Standard;
- Aucune réserve;
- Aucune restriction concernant :
 - a. Notre administration et
 - b. Notre situation financière.

N.B. : Le rapport est consultable au secrétariat. Il s'agit d'en faire la demande auprès du secrétaire-trésorier.

3. INDICATIONS PRÉLIMINAIRES SUR L'ANNÉE FINANCIÈRE EN COURS

États financiers arrêtés au 30 septembre 2011

REVENUS

	30 sept. 2011	Prévision 31 déc. 2011
Taxes	4 219 887 \$	4 223 545 \$
Paiements tenant lieu de taxes	6 432 \$	15 535 \$
Transferts	34 988 \$	214 650 \$
Services rendus	114 928 \$	116 000 \$
Imposition de droits	190 767 \$	227 000 \$
Amendes et pénalités	12 436 \$	23 750 \$

Intérêts	10 863 \$	22 000 \$
Autres revenus	279 212 \$	644 750 \$
TOTAL DES REVENUS	4 869 513 \$	5 487 230 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Administration générale	716 690 \$	840 800 \$
Sécurité publique	326 014 \$	555 955 \$
Transports	673 626 \$	1 064 805 \$
Hygiène du milieu	590 644 \$	750 360 \$
Santé et bien-être	3 560 \$	3 560 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	237 393 \$	270 925 \$
Loisirs et culture	264 120 \$	331 580 \$
Frais de financement	229 495 \$	404 905 \$
TOTAL DES DÉPENSES	3 041 544 \$	4 222 890 \$

a) AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET AFFECTATIONS

- Remboursement en capital	563 932 \$	831 160 \$
- Transfert à l'état des activités d'investissement	25 070 \$	25 070 \$
- Fonds réservés	95 300 \$	95 300 \$
- Affectation du surplus	(24 320 \$)	(24 320 \$)

TOTAL DES AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

- Surplus des activités financières	1 167 987 \$	337 130 \$
-------------------------------------	--------------	------------

4. RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DES ÉLUS EN 2011

En vertu du règlement # 11-605 de la municipalité, les membres du conseil municipal reçoivent, en 2011, les rémunérations et allocations suivantes :

- Maire :	Rémunération :	22 000,00 \$
	Allocation :	11 000,00 \$
- Conseillers :	Rémunération :	7 333,33 \$
	Allocation :	3 666,67 \$
- Maire/conseillers siégeant au Comité consultatif d'urbanisme :	rémunération additionnelle de 50 \$ / réunion	

5. INDICATEURS DE GESTION MUNICIPAUX

- a. Obligatoires depuis 2006;
- b. Mode d'évaluation des services pour les contribuables;
- c. Aident les élus/gestionnaires dans les prises de décision;
- d. Points couverts par les indicateurs :
 - i. Transports(voirie/enlèvement de la neige);
 - ii. Hygiène du milieu(eau potable/eaux usées);
 - iii. Santé financière globale;
 - iv. Ressources humaines.

N.B. : Les indicateurs de performance sont établis à partir des résultats qui apparaissent au rapport financier de l'exercice indiqué.



ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2012

Des orientations inspirées par la VISION 2020 de la municipalité, VISION qui est le résultat de la démarche d'évaluation organisationnelle et d'orientation stratégique entreprise en 2010.

Une municipalité orientée vers la FAMILLE et reconnue, entre autres, pour :

- La qualité de ses services;
- L'innovation;
- La performance de son organisation;
- La beauté de son environnement champêtre;
- Ses attraits pour les villégiateurs.

1. URBANISME

1.1 PERSONNEL

- Deux ressources sont maintenues.

1.2 EMBELLISSEMENT

- Fleurons du Québec (adhésion en 2011).
- Les efforts entrepris en 2011 seront poursuivis, par exemple, en aménagement une plate-bande au kiosque postal dans l'ouest.

1.3 RÉVISION DES RÈGLEMENTS

- Révision des règlements d'urbanisme : zonage, construction, lotissement et permis.
- Mandat donné à une firme.

1.4 PRÉSERVATION / MISE EN VALEUR DU CARACTÈRE CHAMPÊTRE

- a. Protection d'éléments identitaires;
- b. Mandats à une firme.

1.5 ENVIRONNEMENT

- Contribution au contrôle des insectes piqueurs, en collaboration avec les partenaires.

1.6 PROMOTION DES DÉVELOPPEMENTS RÉSIDEN- TIELS

- Élaboration d'un panneau promotionnel directionnel avec les armoiries de la municipalité qui pourrait être placé à l'entrée ouest de la municipalité.
- Conception graphique d'une enseigne directionnelle afin d'offrir plus de visibilité aux développements à partir de l'avenue Royale.

2. SECRÉTARIAT

- Achat d'un photocopieur.

3. ORIENTATION STRATÉGIQUE ET ÉVALUATION ORGANISATIONNELLE

- Montant à prévoir pour assurer le suivi du plan d'action : rencontres avec la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- a. Séparation des postes de direction générale et de secrétaire-trésorier;
- b. Engagement d'un secrétaire-trésorier.

5. PLAN D'ACTION DU COMITÉ PERMANENT DE LA FAMILLE

- a. Élaboration du plan d'action 2012-2015;
- b. Consultation auprès des citoyens :
 - Forum des citoyens;
- c. Un montant sera prévu afin de donner suite aux recommandations du plan, et cela de concert avec les loisirs.

6. RELATION DE TRAVAIL

- Dossier majeur.

7. IMMEUBLES ET TERRAINS MUNICIPAUX

7.1 Garage municipal

- Début des travaux : automne 2011;
- Fin des travaux : printemps 2012.

7.2 CASERNE INCENDIE

- Réfection et mise aux normes du garage actuel.

7.3 CENTRE DE LOISIRS

- Finalisation de l'aménagement extérieur.

8. SÉCURITÉ DU MILIEU

8.1 Éclairage des rues

- Même politique que les autres années selon les besoins et les demandes.

8.2 VITESSE/ARRÊTS

- Sujet préoccupant à tous les niveaux :
- Avenue Royale;
- Rues.

- o En partenariat avec la Sûreté du Québec et Boralex (éoliennes);

- o Campagne de sensibilisation : été 2012;

- o La collaboration de tous est requise.

9. TRAVAUX PUBLICS

- a. Travaux de réfection de l'avenue Royale dans la partie est de la municipalité : travaux qui étaient prévus en 2011;

- b. Rang Saint-Antoine (taxe d'assise sur l'essence);

- c. Rues nécessitant des interventions : (Pulvérisation et pavage, drainage) :

1. De la Butte;

2. Des Cîmes.

- d. Rue de la Tourbe :

- Jonction avec le Faubourg olympique;

- Travaux qui étaient prévus en 2011.

10. SERVICE DES INCENDIES

- a. Acquisition d'un camion-citerne;

- Permet une force de frappe initiale supplémentaire :
- Les premières minutes sont cruciales.

- b. Parmi les équipements au budget, mentionnons, à titre indicatif : un appareil pour vérifier la pression des bornes-fontaines, l'achat d'un ordinateur et d'une imprimante laser, des appareils respiratoires autonomes, etc.

11. HYGIÈNE DU MILIEU

- o Suites à donner aux recommandations des hydrogéologues, dont un piézomètre aux puits du rang St-Antoine, afin de connaître les variations naturelles de la nappe aquifère;
- o Campagnes de sensibilisation à l'économie d'eau potable;
- o Point de service :
 - Éclairage du site;
 - Achat d'un conteneur fermé ou construction d'un bâtiment;
 - Caméra de surveillance ou clôture.

12. TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ

- Service répondant aux besoins de la population;
- Même service qu'en 2011.

13. LOISIRS ET CULTURE

- Leviers économiques locaux;
- Impacts majeurs sur la qualité de vie et sur l'effet attractif ou de rétention des personnes;
- Projets en relation avec la politique familiale et les demandes des citoyens;

13.1 Projet d'aménagement d'un parc dans le Faubourg olympique;

13.2 Fête des nouveaux arrivants :

- événement qui a connu un franc succès en 2010;

13.3 Demande de module de jeux sur le terrain du centre communautaire au Lac Trois-Castors;

13.4 Immobilisations prévues :

- Patinoire du village (éclairage estival);
- Parcs (améliorations/acquisition de mobilier);
- Lac du Faubourg (sentier piétonnier et achat d'un 4 roues pour l'entretien de la patinoire);
- Aménagement du parc des Libellules avec accès à la rivière;
- Aménagement paysager sur les terrains de la caisse populaire (en partenariat avec la Caisse).

14. PARTENARIAT AVEC LA CORPORATION DES SEPT-CHUTES (CSSC)

- Entente de trois ans signée avec Hydro-Québec en 2010;
- Fin de l'entente : 2012.

CONCLUSION

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES BASÉES SUR :

- Vision 2020 de la municipalité;
- La diversification;
- Demandes des citoyens;
- Besoins des familles;
- Préservation et mise en valeur du caractère champêtre;
- Préservation de notre patrimoine collectif.

BREF

CORRÉLATION À ÉTABLIR ENTRE :

- OFFRE DE SERVICES;
- DEMANDES DE SERVICES;
- COÛTS

ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION EN VUE DE LA :

A) PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES EN NOVEMBRE

B) PRÉPARATION BUDGÉTAIRE

N.B. : Ce document, une fois analysé et validé par le Conseil, servira de base pour la présentation des orientations budgétaires le 7 novembre 2011.

1. CONSTATS (Portrait actuel)

- a. Augmentation de taxes en 2011 : hausse de 3%;
- b. Augmentation de la RFU, laquelle passe de 228 118 950 \$ à 458 120 100 (+77%);
- c. Dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation pour les années 2011-2012 et 2013, qui s'est traduit, pour une majorité de citoyens, par une augmentation des taxes municipales et scolaires;
- d. Pétition déposée par les citoyens à la séance du Conseil de mars 2011, qui demandent à la municipalité de s'en tenir aux dépenses essentielles;
- e. En 2011, sur le taux de la taxe foncière (0,604 \$/100 \$ d'évaluation), 0,10 \$/100 \$ d'évaluation sert au remboursement de la dette (en progression depuis 2007), soit 16,5%. Le remboursement passe de 729 100 \$ en 2010 à 831 160 \$ en 2011, une augmentation de 102 060 \$ (13,9%);

La dette est évaluée à :

- 11 413 300 \$ au 31 déc. 2010, incluant SOCOM
 - 9 378 850 \$ au 31 déc. 2010, excluant SOCOM;
- f. Emprunt (2 millions \$) pour la caserne-garage municipal qui se traduira par une augmentation marquée de notre endettement et, par le fait même, sur le montant du 100 \$ d'évaluation affecté au remboursement de la dette; il en sera de même pour le camion-citerne (285 000 \$); les remboursements devraient débuter en 2012;*



- g. En 2011, sur le taux de la taxe foncière, 0,02 \$/100 \$ d'évaluation sert au remboursement du fonds de roulement, soit 95 300 \$;
- h. Projets à définir (voir ci-dessous) pouvant nécessiter d'importants remboursements (règlements d'emprunt) pour les années à venir suite aux choix des élus et à leur acceptation par la population, certains étant en lien avec les orientations stratégiques et la politique familiale;
- i. Pacte rural (2007-2014) : tous les argents sont utilisés.
- j. Un simple rappel : les revenus de la SOCOM en 2011, sont de 457 000 \$ et le remboursement en capital et intérêts est de 255 300 \$, pour un revenu net de 201 700 \$. En 2012, les revenus seront de 466 000 \$, le remboursement en capital et intérêt sera de 262 000 \$, pour un revenu net de 203 000 \$;
- k. Les droits de mutations immobilières étaient de 100 000 \$ en 2010. Un montant de 125 000 \$ est prévu pour 2011;
- l. Pétition pour un parc communautaire dans le Faubourg olympique en relation avec la 2^{ème} orientation stratégique : « La famille au cœur de l'action municipale » et la politique familiale;
- m. Nous sommes propriétaires des terrains et bâtisses de la Fabrique, ce qui, éventuellement, engendra de nouvelles dépenses au niveau de nos actifs;
- n. Le surplus est de l'ordre de 150 000 \$

4. PROJETS MAJEURS AU NIVEAU MUNICIPAL

N.B : Des choix seront à faire. Les projets sont énumératifs, sans égard à leur importance.

Plusieurs projets sont le reflet direct de l'évaluation organisationnelle et des orientations stratégiques adoptées par résolution du Conseil le 10 janvier 2011 (Rés. 11-24), qui se doivent d'être actualisés : VISION-2020. Il ne faut pas perdre de vue les actions associées à notre politique familiale.

- a. Engagement d'un(e) secrétaire-trésorier(ère), donnant ainsi suite à une recommandation du rapport « Évaluation organisationnelle » ;
- b. Parc dans le Faubourg olympique pour lequel un investissement de l'ordre de 1 million de dollars est à prévoir, projet en relation avec la 2^{ème} orientation stratégique « La famille au cœur de l'action municipale », répondant aux besoins des familles en matière d'infrastructures sportives et de loisirs, et, qui plus est, s'inscrit dans l'esprit de la pétition déposée par les citoyens. Le parc communiquera avec le sentier Mestashibo. Ce projet, réalisé par règlement d'emprunt, peut se faire par étapes;
- c. Achat d'un camion-citerne (285 000 \$) dont les remboursements devraient commencer à la fin de 2012;
- d. Suites à donner au Plan d'action issu de la vision stratégique, certaines actions nécessitant des ressources additionnelles, entre autres, à l'urbanisme pour la révision des règlements jugés inadéquats, avec priorité au règlement de zonage (action-17) : mandat à une firme. Il s'agit d'un dossier majeur;
- e. Préservation et mise en valeur du caractère champêtre (Protection d'éléments identitaires, production d'une vision de revitalisation physique de l'avenue Royale, etc.); Dossier pour lequel une ressource supplémentaire au Service de l'urbanisme est requise; il s'agit de la première orientation stratégique. Mandat à donner à une firme;
- f. Finalisation des travaux sur les terrains de la Fabrique, une phase restant à finaliser (pavé, clôture, jardin, compostage, etc.), pour un montant d'environ 25 000 \$;
- g. Immeubles de la Fabrique (Orientation stratégique No.-3). Afin de gérer de façon responsable nos actifs, tel que mentionné dans les orientations stratégiques. Il y a la grange qui s'incline dangereusement vers la rivière Sainte-Anne. Il y aurait des travaux à faire pour la protéger, si c'est notre intention ? Les problèmes sont d'ordre structurel (fondations);
- h. Travaux majeurs d'infrastructures dans le rang Saint-Antoine, ce dernier faisant partie des priorités que les élus se sont données. Le montant alloué avec la taxe d'assise sur l'essence est de 827 390 \$, encore une fois en relation avec la gestion responsable des actifs. La municipalité peut utiliser la subvention pour la réfection ou l'amélioration des infrastructures de voirie locale.
- i. Au niveau des infrastructures, mentionnons aussi:
 - Rang St-Nicolas (réfection de voirie);
 - Rang Ste-Marie (réfection de voirie);
 Une évaluation des coûts est à venir afin de faire une demande au programme PRECO;
- j. Les Sept-Chutes : Le rapport d'orientation stratégique mentionne, dans la mise en contexte de la municipalité, que le site des Sept-Chutes représente un site récréotouristique unique à mettre en valeur. La recommandation de la Corporation, relativement aux options proposées, soit la CONSOLIDATION, nécessite une mise de fonds de 140 000 \$ au niveau municipal;
- k. Réfection des infrastructures routières (3^{ème} orientation stratégique : gestion responsable des actifs). Outre les rangs Saint-Antoine, St-Nicolas et Ste-Marie, il faut regarder les autres rues qui nécessitent des interventions : rue des Cimes (pulvérisation et pavage), etc...;
- l. Élaboration d'une politique familiale (2012-2014) en vue de la réalisation d'un plan d'action répondant aux besoins des familles, en relation avec la 2^è orientation stratégique : « Les familles au cœur de l'action municipale ». Le plan d'action se terminant en 2011, on peut penser se donner un temps de réflexion, compte tenu du contexte actuel, pour l'élaboration du prochain plan, compte tenu que plusieurs projets du premier plan seront réalisés en 2012 ?;

- m. Aménagement d'un piézomètre dans le rang Saint-Antoine afin de mesurer les fluctuations naturelles de la nappe aquifère exploitée par les puits P-4 et P-5 (Recommandation de Mission HGE), ce qui nous permettra aussi de connaître le gradient hydraulique (direction de l'écoulement des eaux souterraines). Règlement d'emprunt payable par les utilisateurs du réseau d'aqueduc;
- n. Mandats éventuels qui pourraient être donnés à des firmes ?
- o. Il faut aussi penser à de plus petits projets qui auront tout de même un impact sur nos choix et le budget :
 - a. Fleurons du Québec;
 - b. Fête des nouveaux arrivants;
 - c. Installation d'une clôture au rang Saint-Édouard (fermeture en hiver);
 - d. Subvention à la Corporation de développement des centres aquatique et des congrès ? On pourrait avoir une demande ?;
 - e. Etc...

N.B.: IL FAUT PENSER ÉGALEMENT AUX DEMANDES ÉMANANT DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX ET DU COMITÉ DE LA FAMILLE, sans oublier les organismes (Carnaval des Neiges):

SERVICES MUNICIPAUX :

- A) Secrétariat (DG);
- B) Voirie (Chef-d'équipe);
- C) Urbanisme (Responsable);
- D) Loisirs et culture (Directeur);
- E) Incendie (Directeur);
- F) Assainissement des eaux usées (régie).

Et que dire de l'impact financier (?) de la nouvelle convention collective à sa signature ?

5. PROJETS MAJEURS AU NIVEAU RÉGIONAL

- a. Aréna (deuxième glace) ? Il n'y aura certes pas d'impact pour 2012, mais il est mis à titre indicatif.
- b. Parc aquatique ? Aurons-nous une demande de financement quelconque ? (Avec ou sans volet municipal).

CONCLUSION

La clé dans la confection d'un budget réside dans sa diversification et son équilibre qui doivent respecter la capacité de payer du citoyen. Le budget de 2012 nous obligera certes à faire des choix difficiles dans l'allocation des ressources.

Nous essaierons, autant que possible, de répondre aux besoins des citoyens de tous les secteurs, besoins que ces derniers nous ont exprimés à différentes occasions. Mais, on a souvent tendance à oublier que, lorsque la municipalité investit dans des équipements de loisirs, peu importe leur localisation, ils profitent à l'ensemble des citoyens.

Bien que la marge de manœuvre soit souvent mince, le financement d'un projet plutôt qu'un autre ou le choix d'une stratégie de financement plutôt qu'une autre sont des décisions politiques qui peuvent avoir un impact sur le fardeau fiscal des citoyens, mais aussi sur l'équité entre les générations.

Même si on dit si souvent qu'il faut vivre selon ses moyens, en équilibrant les revenus et les dépenses, il ne faut pas perdre de vue qu'on se doit, en tant qu'élus, d'être visionnaire en pensant aux générations actuelles et futures. Nous connaissons une croissance constante depuis une quinzaine d'années, ce qui se traduit par une hausse de la population et le démarrage de plusieurs projets domiciliaires d'envergure. Les services que nous donnons correspondent à une population de l'ordre de 5000 à 6000 habitants, ne l'oublions pas.

Faut-il s'attaquer à la réhabilitation de nos infrastructures plutôt qu'à la dette publique? La durée de vie de nos infrastructures est parfois de courte durée et, dans bien des cas, les remboursements des emprunts se poursuivent bien au-delà de leur vie utile.

Au bout du compte, tout converge vers la capacité de payer des contribuables. Que ce soit par la tarification ou la taxation directe et indirecte, il s'agit du même portefeuille.

Comme élu, on doit faire la corrélation entre :

1. l'offre de services;
2. la demande de services et
3. les coûts.

Aussi est-il important de bien les évaluer et de bien mesurer leurs impacts.

En conclusion, le Conseil municipal déploiera tous les efforts afin que le budget 2012 s'aligne dans le sillage de la VISION 2020 que la municipalité s'est donnée, sans pour autant négliger de répondre au plan d'action de la politique familiale.

DOCUMENTS UTILES À CONSULTER

Afin de bien vous préparer à ces deux exercices, il est suggéré de consulter les documents suivants :

- Le rapport Volet-2 : Orientation stratégique;
- Le rapport Volet-1 : Évaluation organisationnelle;
- Focus Groups;
- Programme des dépenses en immobilisations, années 2011, 2012 et 2013;
- Faits saillants du budget 2011 (Le Sommet, mars 2011);
- Les orientations générales du budget 2011 (Le Sommet, décembre 2010);
- Le profil financier 2010 de la municipalité, MAMROT, direction générale des finances municipales, disponible sur internet;
- Le plan d'action de la politique familiale.

Germain Tremblay, maire



SERVICE DES LOISIRS

POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES AIDES FINANCIÈRES PROVENANT DU CONSEIL MUNICIPAL

**en matière de sport et plein air,
art et culture, loisirs,
communautaire et récréotouristique**
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES



PRÉAMBULE

La Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges désire par cette politique, établir les paramètres lui permettant d'analyser de façon objective et équitable les demandes d'aide financière provenant d'individus ou d'organismes du milieu.

La Municipalité reconnaît l'importance de son rôle de soutien auprès de la communauté et de ces membres, pour ceux qui contribuent à l'atteinte des objectifs municipaux. C'est dans le respect des valeurs d'équité et de transparence que la Municipalité désire analyser les demandes d'aide financière provenant des organismes et des individus.

Le conseil municipal dispose annuellement d'un budget qu'il distribue selon les mécanismes d'analyse de chacun des programmes d'aide.

C'est lors de la séance publique du 2 mai 2011, que le conseil municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges a adopté par résolution 11-166, cette politique d'attribution des aides financières.

LES OBJECTIFS DE CETTE POLITIQUE

La politique a pour objectifs de :

- Encourager les interventions des organismes et des individus de Saint-Ferréol-les-Neiges;
- Favoriser l'effort à l'excellence et reconnaître les performances des Saint-Ferréolais dans leur domaine respectif;

- Favoriser une utilisation équitable et appropriée des fonds publics;
- Permettre une prise de décision efficace et équitable à l'intérieur des demandes d'aide financière.

LES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

La politique d'attribution des aides financières du conseil municipal comporte 4 programmes :

1. Programme de support financier par entente de service;
2. Programme de support et de reconnaissance de l'excellence;
3. Commandite;
4. Programme d'achat d'œuvres d'art.

1. SUPPORT FINANCIER PAR ENTENTE DE SERVICE

Destiné à qui?

Ce programme est destiné uniquement aux organismes à but non lucratif de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges.

Description :

Ce programme financier vise les organismes offrant des services de première ligne pour une période donnée et œuvrant auprès des différentes clientèles de sa communauté.

Mécanisme d'analyse :

Le service des loisirs, par l'intermédiaire du Comité des loisirs, applique des mécanismes d'analyse pour l'attribution d'ententes de service, qui cadrent avec les objectifs du service des loisirs. Cet appui est établi considérant le niveau d'intérêt du service et les ressources financières disponibles de la Municipalité. Ces ententes sont analysées en regard :

- De la mission et des services offerts par l'organisme;
- De la retombée des services dans la communauté;
- De la concertation de l'organisme auprès de d'autres associations du milieu;
- De la clientèle ciblée dans son offre de service;
- De la clientèle résidente et non-résidente;
- Du bilan financier de l'organisme (les derniers états financiers);
- De l'évaluation des services offerts.

Comment utiliser ce service?

La Municipalité et l'organisme doivent partager une vision commune de l'offre de service réalisée par l'organisme. Ainsi l'organisme ou la Municipalité peuvent s'entendre sur certaines modalités de support qui favorisent des retombées concrètes pour la communauté et une appréciation positive de la part des citoyens.

Pour ce support financier, une entente de service devra être conclue par écrit entre l'organisme et la Municipalité avant l'adoption du budget de cette dernière.

2. SUPPORT ET RECONNAISSANCE DE L'EXCELLENCE

Destiné à qui? :

Ce programme est destiné :

- Aux organismes à but non lucratif de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges.
- Aux citoyens de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges âgés de moins de 25 ans, étudiants inscrits à temps plein dans une institution d'enseignement reconnue par le Ministère de l'Éducation, du Loisirs et du Sport.

Description :

Ce programme financier aide et encourage le développement de l'excellence chez les jeunes Saint-Ferréolais qui participent à des compétitions sportives ou culturelles d'envergure provinciale, nationale ou internationale.

Ce programme comprend deux volets :

1. Le **support à l'excellence** signifie que l'aide sera apportée avant la tenue d'un événement pour couvrir une partie des frais encourus (ce programme ne s'applique pas pour les compétitions réalisées localement).

Niveau de l'épreuve	Montant maximum pour individu	Montant maximum pour équipes/groupes
Québec	150 \$	450 \$
Canada	300 \$	950 \$
International	450 \$	1 400 \$

- S'applique aux individus ou groupes de jeunes qui s'inscrivent à une épreuve, un concours, une compétition sportive ou culturelle, excluant tout stage d'études.
- Les compétitions sportives doivent être des championnats sanctionnés par les fédérations concernées.
- Les compétitions culturelles doivent être des concours régis par des organisations reconnues au niveau québécois, canadien ou international.
- L'aide par personne dans une demande d'équipe/groupe ne peut excéder les montants prévus pour la catégorie individu.
- Le(s) récipiendaire(s) de l'aide bénéficie(nt) d'une seule demande par année civile.
- La Comité des loisirs sera mandatée par le conseil municipal pour analyser et faire ses recommandations.

Mécanisme d'analyse :

La demande doit être déposée au service des loisirs afin d'être traitée par la Comité des loisirs, selon les principes et les critères reconnus dans ce programme. Par la suite, les recommandations sont expédiées aux

élus municipaux pour adoption en séance publique du conseil municipal. L'aide sera attribuée seulement après avoir été entérinée par le conseil municipal.

2. La **reconnaissance de l'excellence**, s'applique aux individus ou groupes de jeunes qui ont obtenu des titres de championnat ou autres performances dignes de mention. Ce volet est administré par la Direction générale de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges.
- Aucune aide financière ne sera accordée. Une reconnaissance sera attribuée pour souligner la performance obtenue par le ou les jeunes lors de compétitions sportives ou manifestations culturelles (visibilité médiatique, motion de félicitations lors d'une assemblée publique, etc.)

Comment utiliser ce service?

Pour le support à l'excellence, l'organisme ou individu doit compléter un formulaire prévu à cette fin et le remettre au secrétariat de l'hôtel de ville six (6) semaines avant la réalisation du projet (temps requis pour le traitement de la demande). Un complément d'information à l'égard d'un soutien financier peut être nécessaire afin d'obtenir des informations adéquates.

Pour la reconnaissance de l'excellence, Il faut s'adresser par téléphone (418 826-2253) ou par courriel (info@saintferreollesneiges.qc.ca) à la Direction générale, afin de prendre arrangement.

3. COMMANDITES

Destiné à qui?

Ce programme d'aide financière est destiné à des citoyens de Saint-Ferréol-les-Neiges, à des groupes de citoyens ou à des organismes à but non lucratif œuvrant sur le territoire de la Municipalité ou au service de ceux-ci.

Description :

Une commandite veut encourager, au mérite, les initiatives et projets du milieu qui ne cadrent pas dans les aides financières existantes, permettant en échange une visibilité pour la Municipalité.

Comment utiliser ce service?

1. Veuillez adresser une demande écrite, avec l'identification suivante :
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges
A/S Direction Service des loisirs
Demande de commandite
33, rue de l'Église
Saint-Ferréol-les-Neiges (Québec)
GOA 3R0
2. Dans la demande, il faut s'assurer d'inclure au minimum les informations suivantes :
 - La raison de la demande de commandite;
 - Statut juridique joindre copie de la charte (le cas échéant);



- Les retombées du projet à commanditer;
- Le plan de visibilité accordé à la municipalité;
- Une prévision budgétaire;
- Selon l'ampleur de l'enveloppe budgétaire et de la nature de l'activité, un état financier pourrait être exigé.

3. Prévoir un minimum de 45 jours avant la tenue du projet avant d'obtenir une réponse afin de pouvoir adopter la demande de commandite lors d'une séance publique du conseil municipal.

4. ACHAT D'ŒUVRES D'ART

Destiné à qui?

Ce programme est destiné aux artistes du domaine des arts visuels qui réside de façon permanente à l'intérieur du territoire de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges.

Description :

Ce programme vise à :

- Encourager les artistes de Saint-Ferréol-les-Neiges qui évoluent dans les arts visuels en faisant l'acquisition de certaines de leurs œuvres.
- Permettre à la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges de faire l'acquisition d'une collection d'œuvres d'art créées par ses artistes locaux.
- Faire connaître nos artistes locaux à l'ensemble de la population de Saint-Ferréol-les-Neiges et de la MRC de la Côte-de-Beaupré.

Prérequis :

Le participant ou la participante devra :

- Avoir son adresse permanente dans la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges;
- Posséder un minimum de dix (10) œuvres permettant au jury de faire le choix d'une ou de plusieurs œuvres;
- Proposer au jury ses créations seulement. Aucune reproduction n'est acceptée.
- Donner tous ses droits sur l'œuvre ou les œuvres dont la Municipalité fait l'acquisition afin que cette dernière puisse s'en servir pour ses publications. Bien entendu, la municipalité s'engage à identifier l'auteur de chacune des œuvres qu'elle utilisera à des fins de promotion.

Mécanisme d'aide :

À chaque année financière de la Municipalité, celle-ci prévoit un budget pour faire l'acquisition d'une ou de plusieurs œuvres d'art. Un montant maximum de 750 \$ par année sera prévu par la Municipalité à l'intérieur de son programme d'achat d'œuvres d'art.

Un appel d'offre sera publié dans le journal municipal Le Sommet du mois de mars afin d'inviter les artistes de Saint-Ferréol-les-Neiges à compléter le formulaire prévu à cette fin. Après le dépôt du formulaire de participation

par l'artiste, le jury vérifiera si les conditions sont remplies et déposera un coupon de participation dans une boîte pour le tirage au sort. C'est donc le hasard qui détermine quel artiste pourra présenter ses œuvres au jury. L'artiste qui aura été sélectionné l'année précédente sera retiré de la boîte de tirage, à moins que ce dernier soit le seul à adhérer au programme.

Le jury est formé de trois personnes (un élu municipal, un fonctionnaire de la Municipalité et la responsable de la bibliothèque municipale) et se rendra à l'atelier de l'artiste pour procéder à l'achat.

Après l'achat de ou des œuvres, l'artiste devra remettre une facture à la Municipalité afin que celle-ci puisse faire parvenir son versement. En ce qui concerne les toiles, elles devront être présentées sans encadrement.

Comment utiliser ce service?

Étape #1 : Les citoyens souhaitant profiter de ce programme, doivent respecter les prérequis décrits ci-haut.

Étape #2 : Une fois que l'appel d'offres public est annoncé, ils doivent se procurer le formulaire prévu à cette fin, le compléter et le remettre avant la date inscrite, au secrétariat de l'hôtel de ville.

L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA POLITIQUE :

La présente politique d'attribution d'aide financière prend effet le 1^{er} janvier 2012 par résolution municipale #11-166.





ÉCHOS DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

GALA DU CLD DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Le 10 novembre dernier, avait lieu la 11^{ème} édition du Gala Reconnaissance du CLD qui est une occasion unique pour honorer ceux et celles qui contribuent au dynamisme de notre région.

Le conseil tient à souligner l'apport exceptionnel des personnes honorées, dont plusieurs sont ou ont été des citoyens de la municipalité. Mentionnons, entre autres :

- Catégorie Arts et Culture : L'Ensemble vocal Arc-en-Sons;
- Catégorie Sports et Plein air : Les Secrets Nordiques;
- Catégorie Industrie et Commerce : Lajeunesse et Frères;
- Catégorie Bénévoles de l'année : Mme Suzanne Morency et M. Ronald Asselin.

Nous remercions Monsieur Lawrence Cassista du journal L'Autre Voix pour nous avoir permis de publier ces magnifiques photos.

1. 50 ANS... ÇÀ SE SOULIGNE



Ce n'est certes pas tous les jours que la région et la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges ont l'occasion de souligner 50 ans de bénévolat au sein d'une même famille. Mme Morency et M. Asselin sont issus de grosses familles et, il faut bien le souligner, à cette époque, tous, sans exception, voisins, famille, amis, voire même la Communauté, étaient des plus attentifs aux besoins de l'autre. Bref, c'est un monde où ils ont grandi et ils sont fiers d'avoir pu compter sur l'appui des communautés religieuses qui leur sont venues en aide, ce qui était d'ailleurs fréquent à cette époque.

Pour eux, il était important de rendre, « un tant soit peu », une partie de ce qu'ils avaient reçu de la société.

« C'est un juste retour du balancier », comme ils l'ont mentionné.

Félicitations à ces deux personnes généreuses, disponibles et toujours prêtes à rendre service.

2. GARAGE LAJEUNESSE ET FRÈRE



Le garage Lajeunesse et Frère est le premier garage à avoir reçu en 2010, le certificat CLÉ VERTE pour avoir respecté les critères demandés, dont certains concernent l'environnement : gestion des résidus, des matières dangereuses et non-dangereuses, gestion des déchets de consommation, gestion des équipements et des procédés, maintenance des aires de service et stationnements, ainsi que la mise en place d'un programme de communication.

Ce garage, il faut bien le dire, s'inscrit en parfaite harmonie avec la démarche entreprise par la MRC de La Côte-de-Beaupré, à savoir : se doter d'un plan de développement durable des collectivités. Le certificat CLÉ VERTE, dont les critères sont énumérés ci-haut, est en harmonie avec l'un des objectifs de la démarche de la MRC : proposer une vision d'avenir qui sera partagée par, entre autres, tous les intervenants concernés par le développement du territoire, lesquels tiendront compte du développement durable.

Ils n'ont pas attendu que la MRC entreprenne sa propre démarche pour se conscientiser à l'environnement à tous ses niveaux.

Félicitations pour votre belle initiative.

3. LES SECRETS NORDIQUES

Honorés deux fois en quelques semaines, ça se souligne. Les Secrets nordiques, après avoir reçu la mention honorable comme produit exceptionnel et de qualité dans le cadre des Prix Excellence d'Aventure Écotourisme Québec, ont été honorés lors du Gala du CLD de La Côte-de-Beaupré dans la catégorie Sports et plein air.

Cette entreprise de chez nous œuvre depuis une quinzaine d'années dans un créneau bien particulier, le tourisme d'aventure et l'écotourisme, domaine où la compétition est forte. Entretenir et socialiser au quotidien une meute de 65 chiens, il faut le faire et être motivé. L'entreprise a mis beaucoup d'effort pour diversifier ses produits, entre autres, avec l'établissement d'un village canin au sommet du Mont Sainte-



Anne pendant plusieurs années, sans oublier le concept du chien-attelé. Félicitations et continuez à innover dans le respect des normes en vigueur.

4. L'ENSEMBLE VOCAL ARC-EN-SONS



Cette chorale est la fierté de la Côte-de-Beaupré. Dirigée par Assunta Bouchard, elle a des hauts standards de qualités vocales. Chaque fois que nous l'entendons, on est en présence d'un arc en ciel de sons et de couleurs avec une chorégraphie toujours renouvelée et des plus ingénieuse. Leur répertoire fait appel aux chansons des grands chanteurs les plus aimées du public. À chaque concert, nous sommes transportés dans un autre monde et à une autre époque. Chaque artiste peut exploiter ses propres talents respectifs.

Bravo et continuez à nous émerveiller.

PRIX HOMMAGE FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS QUÉBEC

Le 8 novembre dernier, Festivals et Événements Québec et la Société des Attractions touristiques du Québec soulignaient, à Montréal, le travail exceptionnel de bâtisseurs en remettant leurs Prix Hommage. Parmi les récipiendaires en 2011, il y avait deux citoyens de Saint-Ferréol-les-Neiges, Madame Chantale Lachance et Monsieur Patrice Drouin, fondateurs de GESTEV.

Félicitations pour le travail exceptionnel de ces deux organisateurs qui sont derrière plusieurs événements de la région de Québec, incluant le Mont-Sainte-Anne, autant culturels que sportifs. Les succès d'événements comme le Red Bull Crashed Ice, les Fêtes de la Nouvelle-France, les Coupes du Monde de Vélo de Montagne sont attribuables à leur passion et leur détermination. Félicitations pour vos succès et honneurs fort mérités.

FORUM SUR LA VISION DE DÉVELOPPEMENT : PLUS DE 130 INTERVENANTS DU TERRITOIRE SE RÉUNISSENT POUR PARLER DE L'AVENIR DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ



Dans le cadre des travaux qui entourent l'élaboration du Plan de développement durable des collectivités, la MRC a tenu, le 9 novembre dernier, le Forum sur la vision de développement de la Côte-de-Beaupré. Cent trente-deux (132) intervenants de divers domaines d'activités (municipal, communautaire et santé, éducation, tourisme, commerces et services, environnement et culture) ont répondu à l'appel de la MRC.

M. Pierre Lefrançois, maire de L'Ange-Gardien et préfet de la MRC, était heureux de constater la forte participation des élus de chaque municipalité de la Côte-de-Beaupré au Forum en soulignant que « leur participation est essentielle à la concrétisation du Plan de développement durable ».

Des enjeux et des défis qui font consensus

La nécessité de mieux travailler ensemble par l'établissement d'une vision commune pour l'avenir du territoire, la mise en valeur de l'agriculture, le développement des activités agricoles, la mise en valeur du littoral du fleuve, l'embellissement et l'harmonisation du corridor de la route 138, la protection et la mise en valeur du patrimoine et de l'avenue Royale, une saine gestion de l'urbanisation et une bonification des services communautaires figurent au nombre des défis prioritaires identifiés par les participants de l'évènement.

De l'énoncé de vision de développement durable proposé, plusieurs éléments ont également fait consensus notamment sur la nécessité d'offrir et de développer des milieux de vie dynamiques et attirants...

- qui mettent en valeur et protègent les éléments distinctifs du territoire;

- qui offrent une qualité de vie exceptionnelle;
- qui développent pleinement les potentiels du territoire, sur les plans économique, touristique, culturel, social et environnemental.

Une très forte majorité des intervenants présents se sont même dits prêts à s'engager dans la concrétisation de cette planification stratégique.

Période de consultation sur l'étape 1 : le projet de diagnostic stratégique

Le conseil de la MRC a adopté le 2 novembre dernier un projet de diagnostic stratégique, la première étape de la planification stratégique de développement durable. Ce projet est soumis à une période de consultation publique de 60 jours, à compter de la date d'adoption, durant laquelle les personnes et organismes qui le désirent, peuvent faire parvenir leurs commentaires par écrit à la MRC. Le diagnostic stratégique est un document de connaissance générale qui s'appuie sur l'analyse de l'information disponible entre les mois de juin et septembre 2011. Il se veut un portrait factuel de la MRC et se concentre principalement sur les thématiques liées au développement durable des collectivités à une échelle régionale. De plus, le diagnostic stratégique est un document évolutif qui pourra être mis à jour lors de la diffusion de nouvelles données officielles telles que le recensement canadien de 2011.

Le projet de diagnostic stratégique est disponible sur le site Internet de la MRC dans la section dédiée au plan de développement durable (www.mrccotedebeaupre.com). Les personnes intéressées peuvent faire parvenir leurs commentaires écrits, par courrier électronique à karinebaril@mrccotedebeaupre.qc.ca, la poste ou en personne directement au bureau de la MRC.

La suite...

Le Forum avait pour objectifs de valider et enrichir les enjeux et défis de développement ressortis lors des premières consultations sectorielles et la vision de développement proposé. Lorsque la vision et les enjeux auront été validés et priorisés, les stratégies et les actions à retenir pour les concrétiser pourront être définies. Dès janvier prochain, la MRC entamera une nouvelle série de consultations en vue d'identifier et de prioriser les actions à entreprendre. Des outils de suivi et de contrôle de la mise en oeuvre de la planification stratégique seront définis afin de s'assurer que les actions entreprises permettent l'atteinte des objectifs visés.

Les consultations publiques sur la planification stratégique de développement durable sont prévues au printemps 2012.

Enfin, rappelons que la démarche de développement durable entreprise par la MRC et les acteurs du milieu a comme finalité d'offrir un milieu de vie de qualité aux citoyens de la Côte-de-Beaupré, en considérant les activités économiques comme moyen de l'atteindre et la protection de notre environnement comme condition à respecter pour y arriver.

Le Plan de développement durable des collectivités « La Côte-de-Beaupré vers une région en santé ! » est en partie subventionné par le Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités.

SÛRETÉ DU QUÉBEC



Bonjour à tous,

Alors que je me demandais sur quoi écrire mon article nous avons reçu au poste un appel d'un citoyen qui nous rapportait probablement une fraude. Il avait envoyé plusieurs milliers de dollars dans un autre pays pour couvrir des supposés frais de transaction pour un immeuble à temps partagé dont il était propriétaire et qu'on avait offert de lui acheter. Le fraudeur lui en redemandait encore... Des situations comme celle là nous sont rapportées trop souvent, et personne ne semble à l'abri car ces fraudeurs redoublent d'ingéniosité pour inventer de nouvelle façon de vous amener. Il faut toujours garder en tête que si ça vous semble trop beau pour être vrai c'est probablement parce que ce ne l'est pas! Lorsque des gens que vous ne connaissez pas vous font des offres sensationnelles restez sur vos garde et informez-vous avant d'accepter leur offre car après il sera probablement trop tard.

Vous pouvez toujours vous informer à vos proches ou à votre service de police mais il y a en plus un site internet vraiment facile à consulter qui peut vous être d'une grande utilité. Que se soit pour prévenir ou pour rapporter une fraude dont vous avez été victime rendez vous à l'adresse internet www.centrantifraude.ca. Vous y trouverez les informations nécessaires pour rapporter votre fraude (démarche par internet et numéros de téléphone). De plus ils y traitent de plusieurs sujets, en voici quelques exemples : vol d'identité, vente pyramidale, sécurité dans internet, prix gagnés, œuvres de bienfaisances frauduleuses, lettre frauduleuse (pour frais payables à l'avance par exemple), héritage, fraude par chèques, escroquerie de services ou d'animaux à vendre, etc.

Soyez vigilant!

Agente Patricia Viau

Poste S.Q.

M.R.C. Côte de Beaupré





Programmation loisirs HIVER 2012



MOT DU DIRECTEUR DES LOISIRS

Bonjour chers citoyens,

Voici la programmation loisirs pour la session d'hiver 2012. Vous y trouverez l'ensemble des activités offertes par le Service loisirs de la municipalité ainsi que par nos différents organismes partenaires.

Au fil des années, la diversité et le nombre d'activités offertes aux différentes clientèles a augmentée de façon très importante. Ceci est lié directement aux demandes reçues provenant de la population et aux différentes ressources disponibles à donner de leur temps pour l'organisation et la réalisation de ces activités.

À l'hiver 2011, plus de 250 personnes se sont inscrites aux différentes activités offertes par le Service des loisirs et ses organismes partenaires. Au cours des prochaines années, nous travaillerons à améliorer les infrastructures et équipements actuels afin d'offrir à notre clientèle une meilleure qualité d'expérience et une plus grande diversité à notre offre actuelle.

Vous avez des idées, des commentaires, n'hésitez pas à venir me rencontrer afin que l'on puisse en discuter.

Loisirement vôtre,

Martin Pouliot, directeur des loisirs
418-826-2253, poste 113
loisirs@saintferreolesneiges.qc.ca

INSCRIPTIONS SESSION HIVER 2012

LE JOUR

Mardi et mercredi 10 et 11 janvier 2012
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

LE SOIR

Mercredi, le 11 janvier 2012
de 18 h 30 à 20 h

Où: À l'Hôtel de ville de St-Ferréol-les-Neiges
33, rue de l'Église
Information: Martin Pouliot
Tél.: 826-2253

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Non-résidents :

Les résidents des autres municipalités seront admis moyennant une majoration de 15 % du coût.

2. Réduction :

Une réduction sera accordée au prorata du nombre de cours si l'activité est commencée au moment de l'inscription. Une réduction maximale de 20 % sera accordée.

3. Demande de remboursement :

Les seules causes de remboursement d'une inscription sont la maladie, le déménagement à l'extérieure de la municipalité (une preuve justificative sera alors exigée), l'annulation de l'activité par le service des loisirs ou en cas d'un manque d'inscriptions. Lors d'une demande en cours d'activité, le remboursement sera calculé au prorata.

4. Cours reportés :

Si un ou des cours doivent être reportés, vous en serez avisé par le responsable du cours.

5. Inscription obligatoire :

Pour participer à un cours, vous devez obligatoirement vous inscrire au préalable.

6. Chèques sans provision :

Une pénalité de 20 \$ s'appliquera sur tout retour de chèque. Le paiement devra alors être fait en argent.

7. Confirmation :

Nous communiquerons avec vous seulement s'il y a annulation de cours ou changements apportés. Sinon, présentez-vous à l'endroit, date et heure prévus.

8. Retour de l'enfant :

À la fin de chaque activité de votre enfant, vous avez l'obligation de venir le chercher à l'heure précise car le responsable n'est plus tenu d'en assumer la responsabilité.

9. Priorité des inscriptions :

Puisqu'il y a un maximum de participants dans la majorité des activités, nous prioriserons donc les premières inscriptions reçues.

10. Important :

Un comportement convenable est primordial et nécessaire au bon fonctionnement des activités. Lorsqu'une personne dérangera et empêchera le déroulement naturel de l'activité, un avis lui sera donné. S'il récidive, il sera exclu sans aucun remboursement. Nous vous demandons donc votre entière collaboration.

Jour : Mardi

Heure : 15 h 20 à 16 h 30

Durée : 12 semaines
début le 17 janvier 2012

Coût : 35 \$ (incluant l'inscription au tournoi)

Endroit: Gymnase de l'école Caps-des-Neiges I

**KARATÉ**

Conditionnement physique pour les 4 ans et plus, avec discipline personnelle à l'intérieur d'un art de combat. Les cours se donnent une fois par semaine. Le professeur est monsieur Luc Paquette.

Jour : Mardi

Heure : 18 h 30 à 19 h 30

Durée : 10 semaines
début le 17 janvier 2012

Coût : 50 \$

Endroit : Gymnase de l'école Caps-des-Neiges I

**ATELIER DE DESSIN POUR ENFANT**

Apprentissage des différentes techniques de dessin. L'apprentissage se fait dans un climat de détente et de jeux tout en respectant la créativité des enfants. Ce sont eux qui décident des sujets étudiés lors des ateliers.

Jour : Jeudi

Heure : 15 h 20 à 16 h 30

Durée : 10 semaines
début le 19 janvier 2012

Coût : 60 \$ avec une partie du matériel fournis.

Endroit : Hôtel de Ville

**JEUNES****ÇA BOUGE APRÈS L'ÉCOLE**

Programme d'initiation à différentes activités

Jour : Mercredi (maternelle, 1^{ère}, et 2^e année)

Jeudi (3^e, 4^e, 5^e et 6^e année)

Heure : 15 h 20 à 16 h 30

Durée : 10 semaines
début semaine du 16 janvier 2012

Coût : 30 \$

Endroit: Gymnase de l'école Caps-des-Neiges I

**HOCKEY INTÉRIEUR**

Activité de hockey intérieur pour les 9 à 12 ans avec la réalisation d'un tournoi inter-école prévu au mois de décembre 2011 et un second au mois d'avril. Un minimum de 8 participants(es) est requis pour cette activité.

ATELIER DE PEINTURE POUR ENFANT

Apprentissage des différentes techniques de peinture. L'apprentissage se fait dans un climat de détente et de jeux tout en respectant la créativité des enfants. Cours offert pour les jeunes de 1^{ère} à la 6^e année.

Jour : lundi

Heure : 15 h 20 à 16 h 30

Durée : 8 semaines
début le 16 janvier 2012

Coût : 60 \$ avec une partie du matériel fournis.

Endroit : Salle polyvalente du gymnase de l'école Caps-des-Neiges I





KATAG LE jeu d'épées-mousse

En association avec la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges, Animation La Forge inc. offre une session d'activité après l'école de 10 semaines pour les jeunes de 8 à 12 ans. KATAG « LE jeu d'épées-mousse » est un mélange sécuritaire entre un sport d'équipe, un grand jeu de gymnase et un jeu de tag où deux équipes s'affrontent à l'aide d'épées en mousse. L'objectif est de mettre hors jeu les joueurs de l'autre équipe en les touchant avec son épée-mousse. La première équipe à avoir mis hors jeu tous les joueurs adverses marque un point. À ce système de base, sont ajoutées plusieurs variantes (matériel et personnages) qui permettent de faire évoluer la dynamique du jeu.



Jour : Lundi

Heure : 15 h 20 à 16 h 30

Durée : 10 semaines
début le 16 janvier 2012

Coût : À déterminer (aide financière possible de la Fondation Bon Départ)

Endroit : Gymnase de l'école Caps-des-Neiges I

LES SAINES HABITUDES DE VIE

À l'intérieur de ce cours, les jeunes de 8 ans et plus auront la chance de s'amuser tout en apprenant beaucoup de choses qui leur permettront d'être davantage sensibilisé(e) à l'importance d'acquies de bonnes habitudes alimentaires et de pratiquer régulièrement des activités physiques. Maximum 8 enfants.



Au menu :

- Cuisine collective
- Dégustation
- Quiz et plus encore

Jour : Mercredi

Heure : 15 h 20 à 16 h 30

Durée : 10 semaines

Hiver : début le 18 janvier 2012

Coût : 40 \$

Endroit : Hôtel de ville

ATELIERS THÉMATIQUES DE BRICOLAGE

La municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges propose aux jeunes de 4 à 8 ans, 4 ateliers thématiques de bricolage animés par Abracadabra Sonia.

Jour :	Le cirque	samedi, 21 janvier
	La Saint-Valentin	samedi, 18 février
	L'espace	samedi, 17 mars
	Pâques	samedi, 21 avril

Heure : 15 h à 16 h

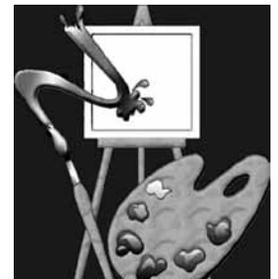
Coût : 4 \$ par enfant

Endroit : Hôtel de ville

ADULTES

ATELIER DE PEINTURE À L'HUILE OU À L'ACRYLIQUE POUR ADULTE

Venez approfondir ou découvrir les différentes techniques de peinture et de dessin tout en vous exprimant par l'art. Enseignement respectant le style et la personnalité de chacun. Pour information : madame Marie Tardif, 418 826-0548 ou par courriel à tardif.m@videotron.ca



Jour : Jeudi

Heure : 12 h 45 à 15 h 15

Durée : 12 semaines
début le 19 janvier 2012

Coût : 144 \$

Endroit : Hôtel de Ville

Jour : Vendredi

Heure : 19 h à 21 h 30

Durée : 12 semaines

Automne : début le 23 septembre 2011

Hiver : début le 20 janvier 2012

Coût : 144 \$

Endroit : Hôtel de Ville

CRÉATION DE CARTES

Faire des cartes est un violon d'Ingres thérapeutique qui crée une dépendance. Si vous n'y avez jamais goûté, le vous recommande d'en faire l'essai.

C'est facile de créer des cartes dont la finition est professionnelle en suivant quelques instructions simples. Vous serez étonné de votre aisance et du plaisir que vous y prenez.

Nous apprendrons différentes techniques, autocollants, pochoir, étampe, embossage à froid et à chaud etc...

Il y en a pour tous les goûts et j'espère que vous prendrez autant de plaisir à bricoler les projets de ce cours que de les offrir aux êtres qui vous sont chers. Maximum 10 personnes par cours.

Jour : Jeudi

Heures : 13 h à 15 h

19 h à 21 h

Durée : 10 semaines
début le 19 janvier 2012

Coût : 60 \$ (matériel fourni)

Endroit : Hôtel de Ville

BADMINTON

Groupes de badminton organisés pour les débutants, intermédiaires et avancés. Cette activité sportive et sociale s'adresse aux femmes et aux hommes de 16 ans et plus. Volants fournis et raquettes disponibles au besoin. Un maximum de 12 personnes par séance. Faites vite, places limitées.

Intermédiaire (niveau 2)

Jour : Mardi

Heure : 19 h 45 à 21 h

Durée : 12 semaines
début le 17 janvier 2012

Coût : 40 \$

Endroit : Gymnase de l'école Caps-des-Neiges I



PICKLEBALL

Il s'agit d'un mélange de tennis, de badminton, de racquetball et de ping-pong. Le terrain est de la même grandeur que celui du badminton. La raquette est de la grandeur d'une raquette de racquetball mais le fond est solide comme une raquette de ping-pong. La balle est semblable à une balle de hockey cosom (balle de plastique vide et trouée). Le service s'effectue en une motion du bas vers le haut et la balle doit se diriger dans le rectangle opposé du côté receveur.



Jour : Mardi et jeudi

Heure : 17 h 30 à 18 h 30

Durée : 12 semaines
début le 17 janvier 2012

Coût : 5 \$ la séance

Endroit : Gymnase de l'école Caps-des-Neiges I

COURS DE YOGA

Le yoga est une discipline ou une philosophie qui, à partir de positions corporelles associées à une respiration contrôlée, permet de maintenir une bonne santé physique et mentale menant au bien-être de la personne. Un tapis de sol et une tenue sportive sont requis. Cours donné par madame Marcelle Rioux.

Jour : Mercredi

Heures : 14 h à 15 h (intermédiaire), 18 h 30 à 19 h 30 (pour tous)

Durée : 12 semaines
début le 18 janvier 2012

Coût : 80 \$

Endroit : Hôtel de ville

CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

Cours de mise en forme, à l'intérieur, combinant divers déplacements et mouvements. Les cours sont constitués comme suit : échauffement, aérobic, étirement musculaire et retour au calme. Les séances sont entraînantes et se réalisent à l'aide de musique rythmée et variée. Matériel requis : espadrille, bouteille d'eau et serviette. Les séances sont données par madame Caroline Dubord, enseignante en éducation physique.



Jour : Lundi

Heure : 19 h à 20 h 15

Durée : 12 semaines
début le 16 janvier 2012

Coût : 50 \$

Endroit : Gymnase de l'école Caps-des-Neiges I

INTERNET 1 – INITIATION ET EXPLORATION

Venez découvrir des trucs et astuces pour mieux profiter d'Internet.

Comment faire une recherche efficace sur Internet.

Écouter de la musique en ligne gratuitement et légalement.

Apprenez à reconnaître les canulars, ces faux messages qui vous arrivent par courriel.

Google : tirer profit de ses multiples fonctions gratuites : les définitions, la calculatrice, les conversions, les cartes et itinéraires etc.

Internet Explorer : modifier la page de démarrage, gérer les favoris, utiliser l'affichage par onglets.

Courriel électronique : connaître les règles du courriel, les fonctions de base des logiciels de messagerie, le CCI, classer ses messages dans des dossiers.

Quelques règles de base de la sécurité en informatique : courriel, réseau sans-fil, etc.

Prérequis : avoir une adresse courriel, être à l'aise à l'ordinateur (clavier, souris, etc.)

Avoir un ordinateur portable serait un atout.

Jours : Mercredi (Internet I)

Heure : 13 h 30 à 15 h 30 ou de 18 h 45 à 20 h 45

Durée : 4 séances
début le 15 février 2012

Coût : 50 \$

Endroit : Hôtel de ville





INTERNET 2 – INITIATION ET EXPLORATION

Vous savez déjà naviguer sur Internet et vous êtes à l'aise avec le courriel. Bravo!

Mais Internet c'est beaucoup plus que ça!

C'est parler gratuitement avec vos enfants en Nouvelle-Zélande. C'est créer des textes ou des feuilles de calculs partagés. C'est créer des formulaires et questionnaires en ligne. C'est placer vos photos sur Internet plutôt que de les envoyer par courriel. C'est avoir son site Web (ou son blog) gratuitement. Il y a aussi le phénomène des réseaux sociaux, l'informatique dans les nuages.

À l'aide d'exercices pratiques, ce cours vous fera découvrir plusieurs services gratuits de Google :

- Gmail
- Google documents – taxes, feuilles de calculs, formulaires
- Google sites – site Internet personnel
- Picasa Web album

Prérequis :

- Avoir suivi le cours initiation à Internet ou être à l'aise avec Internet
- Bien connaître les fonctions de son ordinateur
- Avoir une adresse courriel
- Avoir son ordinateur portable

Jours : Mardi (Internet II)

Heure : 13 h 30 à 15 h 30 ou de 18 h 45 à 20 h 45

Durée : 4 séances
début le 21 février 2012

Coût : 50 \$

Endroit : Hôtel de ville

INITIATION À L'ORDINATEUR 1

Vous vous demandez pourquoi votre souris a 2 boutons. À qui peut bien servir ce 2e bouton ? Comment fait-on pour écrire l'arobase : @ ? Qu'est-ce qu'une icône ? C'est quoi un disque dur ? Quelle différence y a-t-il entre un dossier et un fichier ? Qu'est-ce que le système d'exploitation ? À quoi sert-il ?

Votre nouvel ordinateur est là ! On vous a dit que vous pourriez faire plein de choses. Mais quoi au juste ? Et surtout comment ?

Ce cours fait le tour des notions de base de l'ordinateur : souris, clavier, environnement Windows, les logiciels de base. Vous découvrirez les multiples fonctions du clavier (il y a plus de 90 touches), les menus contextuels et bien plus encore. Vous apprendrez également le vocabulaire de base de l'informatique.

Vous êtes débutant ? C'est l'occasion d'apprivoiser l'ordinateur. Vous vous y connaissez ? C'est aussi une excellente



façon de mieux comprendre et mieux profiter de votre ordinateur.

Note : Ce cours est basé sur Windows Vista et Windows 7. Les participants ayant un ordinateur avec Windows XP auront droit à une documentation appropriée.

Avoir un ordinateur portable sera un atout.

Jour : Mercredi

Heure : 13 h 30 à 15 h 30 ou de 18 h 45 à 20 h 45

Durée : 4 séances
début le 18 janvier 2012

Coût : 50 \$

Endroit : Hôtel de Ville

LA PHOTO NUMÉRIQUE

Ces photos que nous trouvons belles ont toutes une chose en commun : elles s'adressent à nous directement, elles nous interpellent. Mélange d'art et de technique, la photo numérique nous touche lorsque la technique s'efface derrière l'image.



La dimension artistique :

La règle d'or de la composition.

Photographier des sujets différents dans des environnements différents.

L'aspect technique :

Connaître son appareil photo, ses différents modes de prise de vue ; à quoi servent-ils ?

Le traitement des images :

Les importer vers l'ordinateur.

Les traiter : recadrer, ajuster les couleurs et le contraste.

Apprivoiser Picasa – logiciel gratuit

- Ses fonctions de base
- Faire un montage photo
- Le diaporama
- Publier sur le web

Découvrir PhotoFiltre – version gratuite

- Correction des photos
- Recadrer, redimensionner.

Les participants sont invités à apporter leur appareil photo et le manuel d'instructions.

Jour : Mardi

Heure : 13 h 30 à 15 h 30 ou de 18 h 45 à 20 h 45

Durée : 5 séances
début le 17 janvier 2012

Coût : 70 \$

Endroit : Hôtel de ville

POUR LA FAMILLE ET POUR TOUS

BADMINTON ET PICKLEBALL LIBRE SUR RÉSERVATION



Les personnes intéressées à pratiquer le badminton libre peuvent le faire gratuitement tous les samedis au gymnase de l'école Caps-des-Neiges 1. Voici une belle occasion de pratiquer un sport en famille ou entre amis.

Si les joueurs attendent, on demande à ceux qui jouent de faire preuve d'esprit sportif et de laisser leur place après 20 minutes de jeu, afin de créer une rotation qui permettra à tous de s'amuser. Les gens intéressés par cette activité doivent contacter obligatoirement le secrétariat de l'hôtel de ville le jeudi précédent afin de confirmer leur présence.

Le service des loisirs possède quelques raquettes et volants disponibles pour les joueurs qui n'auront pas d'équipement.

Horaire

Hiver : Les samedis, du 21 janvier au 24 mars 2012, de 12 h à 15 h.

Coût : Gratuit

PATINAGE LIBRE

Dimanche : 14 h 10 à 15 h 30

Admission : Gratuite pour tous

Dans le cadre de la politique familiale de la MRC de La Côte-de-Beaupré

N.B.: Annulé lors d'activités spéciales

HOCKEY LIBRE

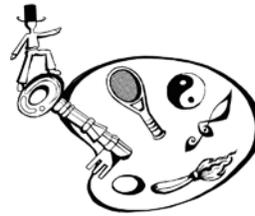
Vendredi : 16 h à 18 h

Admission : 8 \$

N.B.: Annulé lors d'activités spéciales

ARÉNA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Visitez notre site Internet : www.arenacb.qc.ca



PROGRAMME ACCÈS-LOISIRS CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Vous désirez participer à des activités de loisir ?
Vous êtes en situation de faible revenu ?

Venez chercher votre loisir GRATUITEMENT.
Que ce soit pour une personne seule, pour une famille
ou pour les enfants, présentez-vous à un de nos points
de service pour choisir votre activité.

Une initiative du
regroupement
de partenaires



Inscriptions HIVER 2012

Mercredi, 11 janvier de 11 h à 19 h

POINT DE SERVICE L'ANGE-GARDIEN

Centre Gérard-Miotto
1, rue des Loisirs

POINT DE SERVICE BEAUPRÉ

CJE Charlevoix / Côte-de-Beaupré
(ancien hôtel de ville de Beaupré)
216, rue Prévost

Preuve de revenu
et de résidence
exigées
à l'inscription.

Informations :
418.821.8053 poste 0178

En collaboration avec Accès-Loisirs Québec
www.accesloisirsquebec.org



Automne 2011

HORAIRE DE LA PATINOIRE DU VILLAGE

Patinage libre

Lundi	18 h à 19 h
Mardi	18 h à 19 h
Jeudi	18 h à 19 h
Vendredi	18 h à 19 h 30
Samedi	13 h à 14 h 30
	18 h à 19 h
Dimanche	13 h à 14 h
	18 h à 19 h



Hockey libre

Lundi	19 h à 20 h
Mercredi	19 h à 20 h
Jeudi	19 h à 20 h
Vendredi	19 h 30 à 22 h
Samedi	14 h 30 à 16 h
	19 h à 22 h
Dimanche	14 h 30 à 16 h
	19 h à 22 h



Hockey organisé pour
les adultes

Mardi	19 h à 20 h 30
-------	----------------

Information: 418 520-1810



PÉRIODE DES FÊTES:

La patinoire du village sera ouverte à tous les jours durant la période des fêtes, à l'exception des 24 et 31 décembre 2011 en soirée et des 25 décembre 2011 et 1^{er} janvier 2012 toute la journée.



JOURNÉES PÉDAGOGIQUES:

La patinoire sera ouverte en après-midi, de 13 h à 16 h, lors des journées pédagogiques.

AIRE DE GLACE DU LAC DU FAUBOURG

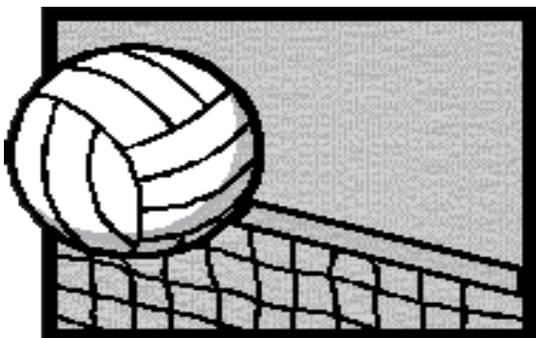
L'aire de glace du Lac du Faubourg sera praticable à partir de la mi-décembre et sera entretenue tant et aussi longtemps que dame nature nous le permettra. Il est bien important que les utilisateurs de cet équipement respectent la signalisation placée aux abords du lac. Un panneau placé en évidence vous indique l'épaisseur de la glace. Un minimum de 7" est nécessaire à l'ouverture de la patinoire. De plus, nous demandons aux utilisateurs de ne laisser aucun déchet aux abords de la patinoire.

BONNE SAISON À TOUS ET À TOUTES!

UTILISATION DU GYMNASÉ ET TARIFICATION

Le gymnase de l'école Caps-des-Neiges I est accessible à l'ensemble des citoyens. Pour la session d'hiver 2012, plusieurs activités organisées par la municipalité s'y dérouleront.

Par contre, quelques périodes d'utilisation demeurent disponibles soit pour une réservation sporadique ou saisonnière. La plupart des sports sont réalisables à l'intérieur du gymnase.



Les tarifs de location sont établis en fonction du type d'activité et de la durée de celle-ci. Voici la grille de tarification générale qui a été établie:

- | | |
|--|------------|
| - Groupe ou individu non-résident | 27,00 \$/h |
| - Groupe ou individu résident | 20,25 \$/h |
| - Individu, groupe ou organismes de loisirs ou communautaires, composés majoritairement de personnes âgées de moins de 18 ans ou plus de 65 ans. | 13,50 \$/h |

Je demeure disponible à toute suggestion ou information
Martin Pouliot : 826-2253

CARNAVAL DES NEIGES, 14^e ÉDITION



Rendez-vous annuel qui nous permet « ensemble » de prendre l'air, de s'amuser et de festoyer en famille ou entre amis. La prochaine édition aura lieu du 17 au 25 février 2012. Surveillez notre dépliant promotionnel.

SEMAINE DE LA RELÂCHE SCOLAIRE

Surveillez, à la fin du mois de janvier, la programmation de la semaine de relâche scolaire qui se déroulera du 5 au 9 mars 2012. Au menu, activités sportives, culturelles et de plein air pour les jeunes de 5 à 12 ans.



ÉCOLE DE SKI DE FOND DU MONT SAINTE-ANNE



Près d'une centaine de jeunes skieurs et skieuses entre 3 et 12 ans se donnent rendez-vous les dimanches de l'hiver au Centre de ski de fond du rang St-Julien au Mont Sainte-Anne! C'est le programme Jackrabbitt qui, depuis plus de vingt saisons, travail sur l'aspect technique mais vise à développer aussi la passion pour ce sport d'hiver! Des centaines de petites bombes sur skiont participés à nos cours au fil des ans dont les membres de l'équipe Canadienne Alex Harvey et Frédéric Touchette!

PREMIER PAS

Ayant moins de 6 ans, ces jeunes découvrent le ski par l'exploration. Ils vont acquérir l'équilibre et la glisse par le JEU!

DÉBROUILLARD

Ce jeune entre 6 et 8 ans qui parcourt de courtes pistes facilement! Se faire une base en Classique et s'initier au patin: le but!

AVENTURIER

Ayant 7,8 et même 9 ans, ce jeune maîtrise les bases en style Classique et Patin et l'exploration de piste noire sera au menu!

PERFECTIONNEMENT ET ENTRAÎNEMENT

Pour les plus vieux et les plus aguerris du programme! Ces jeunes de 9 ans et plus apprennent de qu'est l'effort et les techniques se raffinent!

Session : Du 8 janvier 2012 au 11 mars 2012, le dimanche de 13 h à 14 h 15

Coût : a) jeune ayant déjà son billet de jour ou son billet de saison : 130 \$

b) jeune ayant besoin d'une gratuité les dimanches de cours : 140 \$

P.S. Un enfant de moins de 7 ans au 31 décembre 2011 n'a pas besoin de billet!

Chèque : à CARDIO 2 enr : 185 rue du marais St-Ferréol les Neiges GOA 3R0

Info : ranj@videotron.ca ou 418.826.3340 (le soir entre 18 h et 19 h 30 svp)

(nombre de place limité, merci de vous inscrire à l'avance !)

UNE SORTIE ÉPUIANTE AU MONT-STE-ANNE

Par Maude Drolet, élève de 5^e année de l'école Caps-des-Neiges 1



Au Mont-Saint-Anne, quand nous avons débarqué de l'autobus, tous les élèves étaient très excités à l'idée de monter cette grande montagne! Nous nous sommes dirigés vers la scène et notre directeur, monsieur Guy Malenfant, a commencé à parler. Après ces paroles, nous avons commencé à faire des échauffements avec monsieur Samuel, le prof d'éducation physique. Après, nous avons formé les groupes: Le groupe 1 montait le versant Sud, descendait le versant Nord et le remontait. Le groupe 2 montait le versant Sud. Le groupe 3 montait une partie du versant Sud, la redescendait et allait se promener dans les sentiers. Après, les jeunes ont remonté en gondoles pour aller dîner avec les autres en haut.

Mme Line, une ancienne enseignante de notre école, est venue dans mon groupe, le groupe 2, et elle nous a dit qu'elle était la chef du groupe... Puis, nous avons commencé à monter, monter, monter... Nous avons pris des pauses pour boire de l'eau et manger un peu. Moi et mes amies, partions toujours en avance avec Mme Line. Au fil du temps, j'ai pu comprendre que nous montions par la piste de la Pichard et nous sommes arrivés à un « pitch » en courbe. Au lieu de faire le tour, comme tous les autres, nous avons pris (mes amies et moi) le chemin le plus court, mais le plus à pic... Comme un mur. C'était pour économiser du temps!... C'était difficile mais nous y sommes arrivées! Peu après, Antoine a trouvé un crapaud et l'a mis dans sa bouteille d'eau à moitié pleine! C'était dégoûtant!!!...

Quelques montées plus tard, nous étions seulement à quelques mètres d'arriver tout en haut! Alors, nous avons couru sous le soleil avec des efforts exceptionnels!!! Quand nous sommes arrivées, nous avons inventé une poignée de main toutes les 4! Nous avons suivi un chemin pour aller à l'aire de dîner. Nous avons dîné comme des voraces! :) Après, nous avons descendu en gondoles et nous avons dansé la « Macarena » comme passe temps! Rendues en bas, mes amies et moi avons observé le mécanisme des gondoles. Après, nous sommes allées jouer dans les jeux en attendant les autres.

J'ai beaucoup aimé cette expérience et j'aimerais la refaire avec des amies et ma famille.



LA VIE PAROISSIALE



NOËL 2011 DANS L'UNITÉ PASTORALE DE LA CÔTE DE BEAUPRÉ

Noël est la fête d'un enfant qui, le jour de sa naissance, ressemblait à tous les enfants du monde. Mais il portait en lui un mystère. Il était à la fois fils de Marie et fils de Dieu. Heureux les gens qui croient cela de tout leur cœur et désirent accueillir en eux cet enfant, l'enfant de Noël, le Christ Jésus.

Pour vous faciliter l'accueil de cette Bonne Nouvelle, nous vous proposons de participer aux célébrations du temps des Fêtes dont voici l'horaire :

CÉLÉBRATIONS DU TEMPS DES FÊTES

Le 24 décembre à St-Ferréol:

Les cartes sont en vente au coût de 2,00 \$ chacune. Vous pouvez vous les procurer après la messe de 16 h le samedi, ou au secrétariat (le mardi, le mercredi ou le jeudi de 13 h à 17 h ou au Marché Mont Sainte-Anne et au Marché du Village.

St-Ferréol	17 h (enfants) 19 h - 20 h 30
St-Joachim	19 h (enfants) 22 h
N. D. Du St-Rosaire (Beaupré)	20 h
St-Tite-des-Caps	21 h
Sainte-Anne-de-Beaupré	19 h (enfants)
Visitation de la Bienheureuse Vierge Marie (Château-Richer)	21 h 30

Le 25 décembre

Visitation de la Bienheureuse Vierge Marie (Château-Richer)	11 h
N.D. du St-R.(Beaupré)	10 h 30

Le 31 décembre 2011

St-Ferréol et St-Joachim	16 h
--------------------------	------

Le 1^{er} janvier 2012

St-Tite-des-Caps	9 h
Ste-Anne-de-Beaupré	9 h 30
Notre-Dame du St-Rosaire (Beaupré)	10 h 30
Visitation de la Bienheureuse Vierge Marie (Château-Richer)	11 h

**Noël! Noël! Les cloches sonnent.
Que brillent les lumières!
Qu'éclate la joie! Il est là le Messie,
le Sauveur du monde!
On l'appelle Fils de Dieu, Prince de la Paix!
Ensemble, célébrons sa présence parmi nous!
JOYEUX NOËL À VOUS TOUS!
BONNE, HEUREUSE ET SAINTE ANNÉE 2012!**

Vos prêtres Jacques et Raymond

UNITÉ PASTORALE CÔTE-DE-BEAUPRÉ HORAIRE DES MESSES DOMINICALES

BLOC -A-

Samedi 16 h :	St-Joachim
Dimanche 9 h 30 :	Ste-Anne-de-Beaupré
Dimanche 11 h :	Château-Richer (Visitation de la Vierge Marie)

BLOC -B-

Samedi 16 h :	St-Ferréol-les-Neiges
Dimanche 9 h :	St-Tite
Dimanche 10 h 30 :	Beaupré (Notre-Dame-du-Rosaire)

DES NOUVELLES DE VOTRE MAISON DES JEUNES LA ZONE

LA ZONE
MAISON DES JEUNES

QU'EST-CE QU'UNE MDJ ?

C'est un milieu de vie animé où les jeunes de 11 à 17 ans, au contact d'adultes significatifs, pourront devenir des adultes actifs, critiques et responsables. L'équipe de travail est composée d'intervenants dynamique, professionnels et qualifiés et ce, sous la supervision d'un conseil d'administration. Le bon fonctionnement de l'organisme repose sur un code d'éthique suivi par les travailleurs mais également par les jeunes. De nombreux services sont offerts aux jeunes : relation d'aide, milieu de vie, aide aux devoirs, création de C.V., traitement de l'information sur des sujets d'intérêt jeunesse,

etc. Nous effectuons également des sorties, des voyages, des soirées thématiques et des levées de fond pour permettre aux jeunes de défrayer les coûts des activités.

PROGRAMMATION



Activités Décembre

- 2-3 décembre : Atelier d'emballage de cadeaux de Noël
- 5-6 décembre : Échange de cadeaux
- 10 décembre : Rallye au Galerie de la Capitale
- 12-13 décembre : Compétition de Lutins
- 16-17 décembre: Party de Noël
- 19-20 décembre : Recherche et trouve géant
- 21-22 décembre : Soirée cinéma à la MDJ.

Ne serons fermé du 23 décembre au 3 janvier inclusivement.

Ces activités restent à confirmer, informez-vous à votre maison de jeunes, visitez notre site internet au www.mdjlazone.ca.sitew.com ou notre page FACEBOOK.

ENCAN CHINOIS



Le vendredi 24 février 2012 aura lieu la 3^e édition de notre Encan chinois. Cette année, nous jumelons nos efforts à l'école primaire Cap-des-Neiges afin d'amasser de l'argent pour les jeunes de Saint-Ferréol et Saint-Tite. De notre côté, l'argent servira à payer une

partie des salaires des intervenants mais également le travail de milieu Hors Zone. L'école utilisera la somme amassée afin de défrayer les coûts reliés au programme sciences, sport et plein air. Nous sommes présentement à l'étape de recueillir des cadeaux des commerçants ou des dons en argent qui permettront d'ajouter des cadeaux lors de l'encan. Pour toutes informations concernant cette activité, veuillez communiquer avec Maryse Néron, coordonnatrice de la MDJ La Zone au 418 826-3107.

ACTION-CONDOMS

Le Régional des maisons de jeunes de Québec, MIELS-Québec et S.O.S. Grossesse sont très fiers d'annoncer le



lancement d'une campagne de sensibilisation à l'utilisation du condom chez les jeunes.

Le concept mis de l'avant dans cette campagne est d'associer des contextes de la vie des jeunes où la protection va de soi (le hockey et le tatouage) avec l'utilisation du condom lorsqu'ils envisageront de devenir actifs sexuellement. De plus, la visibilité accordée au condom « LifeStyle » a permis une commandite

de près de 43 000 condoms qui assureront l'accessibilité, sans coût, pour les jeunes qui fréquentent les maisons de jeunes de Québec.

Cette campagne prend la forme de capsules qui pourront être visionnées sur Internet à la page www.facebook.com/action.condoms. Nous utilisons une stratégie de marketing viral en proposant aux jeunes de les partager. Les 10 000 jeunes rejoints par les différentes stratégies des 48 maisons de jeunes de la région de Québec seront mis à contribution pour cette diffusion. Nous désirons donc propager le message de sensibilisation à l'utilisation du condom afin de freiner la transmission des ITSS (infections transmissibles sexuellement et par le sang).

Nous tenons à remercier chaleureusement les partenaires financiers qui ont rendu possible la réalisation de cette campagne (le Forum jeunesse de la région de la Capitale-Nationale, Ansell Canada et M. Patrick Huot, député de Vanier); ainsi que les membres du comité, (les MDJ de Ste-Foy, de Neuville, de Duberger, de St-Ferréol/St-Tite, de Sillery ainsi que Sos Grossesse, Production 4 éléments et Miels-Québec).

Nous rejoindre
Par téléphone : 418-826-3107
Par courriel : mdjlazone@hotmail.com
Sur notre site internet : www.mdjlazone.ca.sitew.com.
Via notre page Facebook.

CARNAVAL DES NEIGES

9^e édition du tournoi de golf



C'est sous la présidence de monsieur Claude Ménard, copropriétaire des restaurants Le Montagnais que s'est déroulée, le 11 septembre dernier, la 9^e édition du tournoi de golf du Carnaval des Neiges.

Quatre-vingt-douze joueurs et joueuses ont participé à ce tournoi amical qui se déroulait au Club de golf «Le Saint-Ferréol». Le groupe



gagnant était formé de messieurs Jacques Touchette, Louis Lévesque et Dérick Lévesque. Cent trente personnes étaient présentes au souper clôturant cette activité.

En route vers la 14^e édition du Carnaval des Neiges

L'équipe du Carnaval des Neiges travaille à vous préparer une programmation des plus intéressantes pour sa 14^e édition qui se tiendra du 17 au 25 février 2012.

Surveillez la publicité qui vous sera distribuée après la période des fêtes. Flocon et l'équipe du Carnaval ont hâte de vous recevoir.

CHRONIQUE SANTÉ



En avant... marche!

Que ce soit pour garder la forme, prendre l'air, se détendre ou explorer la nature, l'activité physique préférée des Québécois et des Québécoises demeure la marche. Et pour cause : on peut marcher partout et à tout âge, ça ne coûte rien et ce n'est pas trop exigeant pour les articulations.

En y allant d'un bon pas et en activant les bras, on augmente les battements du cœur, ce qui est bon pour la santé.

Vous manquez de défis?

- Essayez la marche accidentée en montagne (si vous êtes un marcheur aguerri)
- Allez observer les oiseaux avec jumelle et guide d'identification.
- Établissez un itinéraire comprenant des arrêts pour faire des exercices de musculation.
- Variez vos parcours.
- Expérimentez la marche aquatique si vous avez des problèmes articulaires.
- Invitez quelqu'un à marcher avec vous.
- Utilisez un podomètre pour compter vos pas; fixez-vous un objectif.
- Joignez-vous à un groupe de marche.
- Prenez 30 minutes de votre heure de lunch pour aller prendre l'air.
- Découvrez à pied les beautés et les plaisirs de chaque saison.

Vous êtes bien décidé à marcher régulièrement? Voici quelques petits trucs et conseils d'usage.

- Portez des vêtements confortables et de couleur claire (pour être bien visible).
- Choisissez des chaussures d'exercices avec un soutien à la cheville et une semelle absorbante et antidérapante.
- Hydratez-vous avant et pendant votre marche si elle excède 20 minutes. L'eau régularise la température corporelle. Buvez à votre santé!
- Déroulez bien votre pied du talon jusqu'aux orteils.
- Exécutez quelques étirements après votre marche afin de détendre vos muscles.

***N'oubliez pas :
il n'y a pas d'âge pour marcher!***

Émilie Sirois
kinésiologue
Intervenante local au programme 0-5-30

Centre de santé et de services sociaux de Québec-Nord
Source : www.kino-quebec.qc.ca

COORDONNÉES DE NOS PRINCIPAUX ORGANISMES :

Aréna Côte-de-Beaupré	418 827-4501
Bibliothèque municipale Aux Sources	418 826-3540
Cercle de fermières	418 826-1187
Club de l'âge d'or Les Amis en Or	418 826-2253
École Caps-des-Neiges I	418 821-8055
École de musique Côte-des-Beaupré	418 827-5151
École de peinture Marie Tardif	418 826-0548

École de piano Place Fatima	418 826-1097
École de karaté Luc Paquette	418 953-5152
Les Sept Chutes	418 826-3139
Maison des jeunes La Zone	418 826-3107
Patinoire du village	418 520-1810
Presbytère	418 826-2554
Ressource familiale Côte-de-Beaupré	418 827-4625

OFFRE D'EMPLOI



SURVEILLANT(E) DE GYMNASSE OCCASIONNEL (SUR APPEL)

DESCRIPTION DE TÂCHES

Sous l'autorité et la supervision du Directeur des loisirs :

Surveillance de gymnase occasionnel (sur appel) : Le surveillant de gymnase devra, quelques soirs et fins de semaine, assurer la sécurité et le maintien de l'ordre à l'intérieur du gymnase et des locaux de services lorsqu'il n'y a pas de responsable.

Respect des règlements municipaux : Le surveillant de gymnase en étant l'autorité municipale sur les lieux, devra faire respecter l'ensemble des règlements en vigueur à l'intérieur du gymnase et des locaux de services.

Respect du matériel et des équipements : Le surveillant de gymnase devra s'assurer que les participants utilisent le matériel et les équipements appartenant à la municipalité de façon correcte.

Présences de participants durant et en dehors des heures d'ouverture : le surveillant de gymnase ne devra tolérer aucun flânage à l'intérieur du gymnase et des locaux de services. De plus, en dehors des heures d'ouverture du gymnase, aucun participant n'y sera admis.

Feuille de temps : Le surveillant de gymnase devra produire à chaque semaine une feuille de temps où les heures de travail y seront indiquées. Pour ne pas retarder inutilement la production des paies, nous accepterons que le surveillant de gymnase donne ses heures de travail par téléphone au plus tard le lundi matin. La feuille de temps devra nous être transmise au plus tard le mercredi de la même semaine.

Cahier de bord : Le surveillant de gymnase devra remplir à chaque semaine les statistiques du cahier de bord qui lui sera remis au début de son emploi.

Propreté des lieux : Le surveillant de gymnase devra collaborer afin que le gymnase et les locaux de services demeurent des endroits propres et accessibles lors des périodes d'ouverture.

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent le faire avant le 6 janvier 2012, 16 h. Un formulaire d'offre de services est disponible au secrétariat de l'Hôtel de ville et doit être retourné à l'adresse suivante :

à l'attention de monsieur Martin Pouliot
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges
33, de l'Église
Saint-Ferréol-les-Neiges (Québec) GOA 3R0

avec la mention : Surveillant(e) de gymnase occasionnel (sur appel)

EXIGENCES :

- Être âgé de 16 ans et plus (étudiant)
- Faire preuve d'entregent et de débrouillardise
- Être responsable
- Être disponible à travailler le soir et la fin de semaine

SALAIRE : SALAIRE MINIMUM EN VIGUEUR





Bibliothèque aux Sources

Nous avons apporté des **changements à notre horaire régulier** :

Dimanche, de 14 h à 16 h 30
Mardi, de 14 h à 16 h 30
Mercredi, de 18 h 30 à 20 h
Jeudi, de 18 h 30 à 20 h
Samedi, de 14 h à 16 h 30

Veillez noter que la bibliothèque fermera pour la période des Fêtes, jeudi le 22 décembre 2011 et rouvrira mercredi le 4 janvier 2012.

RAPPEL

Vous pouvez toujours rapporter vos volumes et CD empruntés au secrétariat de la municipalité, aux heures d'ouverture des bureaux.

Vous **pouvez renouveler** vos prêts par Internet, à l'aide de **vosre NIP**, ou encore en téléphonant à la bibliothèque, **au numéro 418 826-3540**. Les biens réservés par un autre abonné ou encore les biens obtenus grâce à un prêt entre bibliothèques **ne peuvent cependant être renouvelés**.

L'abonnement à la bibliothèque est gratuit. À vous d'en profiter!

Bonne nouvelle : la bibliothèque est maintenant ouverte le samedi, de 14 h à 16 h 30

LES JOURNÉES DE LA CULTURE 2011



C'est dimanche, le 25 septembre que nous avons souligné les Journées de la culture 2011. Comme l'an dernier, la municipalité vous offrait par l'intermédiaire de la bibliothèque la possibilité de découvrir ou

de redécouvrir des talents de chez nous. Peintres, Fermières, Musicien, Maquilleuse et même, une monteuse de mouches!! Nous avons ainsi accueilli une centaine d'adultes et environ 50 enfants à la fête. Il y en avait pour tous les goûts. Les prix de participation, une nappe confectionnée par mesdames Solange Habel et Laurianne Gagnon, Fermières et un tableau de madame Colette Touchette, peintre ont été gagnés respectivement par M. André Blondeau de la rue de l'Église et Mme Brigit Hamburer de la rue de la Fontaine.

Nous espérons vous voir en grand nombre pour l'édition 2012 des Journées de la culture.

Un **grand merci** à tous nos collaborateurs!

SERVICE DE TRANSPORT À LA BIBLIOTHÈQUE ORGANISÉ PAR L'ABCB

L'Association bénévole de la Côte-de-Beaupré (l'ABCB) offre aux citoyens de la Côte-de-Beaupré un service de transport

vers leur bibliothèque respective. **Le service est offert le mardi après-midi.** L'usager peut demander le service en téléphonant à l'ABCB **au numéro 418 827 8780**.

Le coût du transport aller-retour entre sa résidence et la bibliothèque est minime. Voilà une bonne occasion pour nos concitoyens qui ne fréquentent pas la bibliothèque parce qu'ils ne disposent pas facilement d'une voiture ou encore ne sont pas abonnés, de venir découvrir la belle collection mise à leur disposition par leur bibliothèque et se procurer gratuitement leur carte d'abonné.

Bienvenue à tous nos concitoyens!

CONCOURS PROMENONS-NOUS DANS LES BOIS

Le concours Promenons-nous dans les bois s'est déroulé du 2 octobre au 5 novembre. Il s'agissait d'une activité de promotion des bibliothèques publiques organisée par le réseau Biblio, à laquelle notre bibliothèque s'était inscrite, donnant à nos abonnés la chance de gagner l'un des prix régionaux suivants :

- Un iPad 2 d'Apple
- Un chèque cadeau de la SEPAQ
- Un lecteur Kobo Touch Edition
- Une admission pour 2 personnes au théâtre Beaumont-St-Michel
- Un sac à dos.

Le prix local, le livre *Comment reconnaître les arbres en hiver*, a été gagné par madame Josée Blanchard. Le tirage au sort parmi 80 billets de participation a été fait samedi le 5 novembre. Félicitations à notre gagnante!

Tous les billets de participation ont été acheminés au réseau Biblio en vue du tirage au sort des prix régionaux nommés plus haut, le 22 novembre. Au moment d'écrire ces lignes, nous en sommes encore à souhaiter que le sort favorise au moins un de nos abonnés!

ACTIVITÉS À VENIR

Conférence sur la généalogie

Venez rencontrer Monsieur Alain Gariépy, membre de la Société de généalogie de Québec et détenteur de la médaille de reconnaissance de la Fédération québécoise des sociétés de généalogie. Monsieur Gariépy sera présent **mercredi, le 22 février 2012 à 19 h 30 à l'hôtel de ville**, pour nous parler du pourquoi et du comment faire de la généalogie et nous faire connaître les ressources qui existent.

Conférence sur le jardinage

Nous aurons le plaisir d'accueillir Madame Suzanne Demers, jardinière et résidente de Saint-Ferréol-les-Neiges qui viendra nous parler du plaisir de jardiner que l'on dispose d'un petit

ou d'un grand espace. C'est un rendez-vous **mercredi le 18 avril 2012, à 19 h 30 à l'hôtel de ville.**

Pour ces deux activités, il faut s'inscrire en téléphonant à la bibliothèque au numéro 418 826-3540.

SUGGESTIONS DE LECTURE

Guillaume Musso : *L'appel de l'ange*



« New York. Aéroport Kennedy. Dans la salle d'embarquement bondée, un homme et une femme se télescopent. Dispute anodine, et chacun reprend sa route. Madeline et Jonathan ne s'étaient jamais rencontrés, ils n'auraient jamais dû se revoir. Mais en ramassant leurs affaires, ils ont échangé leurs téléphones portables. Lorsqu'ils s'aperçoivent de leur méprise, ils sont séparés par 10 000 kilomètres : elle est fleuriste à Paris, il tient un restaurant à San Francisco.

Cédant à la curiosité, chacun explore le contenu du téléphone de l'autre. Une double indiscretion et une révélation : leurs vies sont liées par un secret qu'ils pensaient enterré à jamais... »

Pierre Nepveu : *Gaston Miron, la vie d'un homme*



« ...C'est tout simplement que Gaston Miron incarne mieux que quiconque le Québec moderne. Miron est notre « contemporain capital ». Écrire la biographie de Gaston Miron, c'est faire davantage que retracer la vie d'un homme, c'est raconter le Québec de la Grande Noirceur et des communautés religieuses, la Révolution tranquille, la renaissance du nationalisme et les mouvements de gauche, la crise d'Octobre, les deux référendums, c'est raconter

l'histoire de l'édition au Québec et la naissance d'une institution littéraire semblable à celle dont sont dotées les autres nations.

Après de nombreuses années de recherche qui l'ont amené à rencontrer les proches de Miron et à traverser d'abondantes archives, le poète, le romancier et essayiste Pierre Nepveu

arrive à embrasser l'empan de cette vie hors du commun. Il sait bien sûr faire ressortir toute l'envergure du poète, mais il réussit également comme nul autre à peindre l'homme, sa rudesse, sa fragilité, son grand rire franc, ses coups de gueule, sa misère natale qu'il portait comme un stigmate, son espoir indomptable. »

Yvon Brochu : *Galoche la broue dans le toupet*

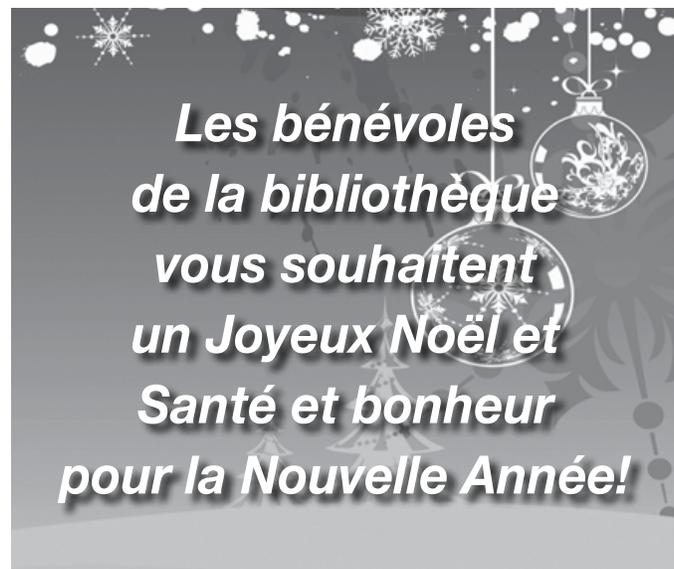


« Des ouvriers dans la maison qui font exploser mes tympans, un orage dans le parc qui me transforme en vraie lavette, un lavathon qui me fait cracher des bulles de savon... et, par-dessus tout, une incroyable crise de jalousie de ma douce Émilie!! Elle croit que Pierre-Luc est amoureux de celle qui l'a battue aux élections pour devenir présidente de l'école... WOUF!! De quoi avoir la broue dans le toupet, misère à poil!

Comme je dis souvent : IVG! Improvise, vite, Galoche! Cette fois, je vais devoir me surpasser, foi de Galoche! »

Ce qu'en disent les médias : Yvon Brochu, père de Galoche et fondateur des éditions Foulire, a été honoré lors du dernier Salon du livre de Québec. ... c'est par l'humour, la fantaisie et le plaisir qu'il souhaite donner la piqure de la lecture aux enfants.

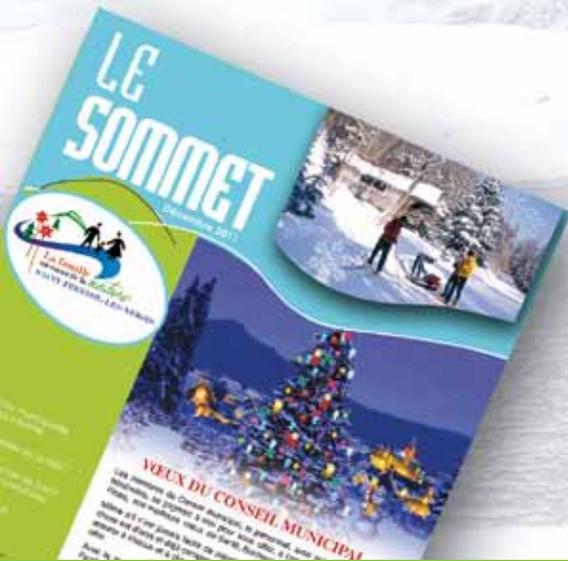
N'oubliez pas de passer nous voir avant le 22 décembre pour faire provision de lecture pour le temps des Fêtes!



PERSONNES RESSOURCES RECHERCHÉES

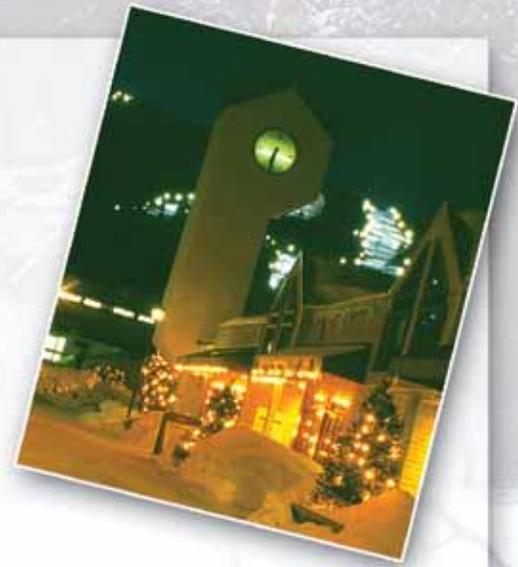
Vous aimeriez animer ou développer une activité de loisirs pour les jeunes ou les adultes de notre municipalité. Vous avez des connaissances au niveau culturel, sportif ou communautaire que vous aimeriez partager avec un groupe d'individus. Alors contactez-moi, il me fera un plaisir de vous rencontrer pour en discuter.

Martin Pouliot : 418 826-2253, poste 113
loisirs@saintferreollesneiges.qc.ca



HORAIRE DU SECRETARIAT PÉRIODE DES FÊTES

Prenez note que l'Hôtel de ville sera **FERMÉ** pendant la période des fêtes, à partir du jeudi 22 décembre 2011, 16 h 30, jusqu'au vendredi 6 janvier 2012 inclusive-ment.



SKI ALPIN

BILLETS DE SKI DE SOIRÉE

Une fois de plus cette année, la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges s'associe au Mont-Sainte-Anne pour offrir à ses résidents des billets de ski alpin de soirée à un prix moindre.

Des billets seront en vente à 26 \$ à compter de la mi-décembre et seront valides jusqu'en mars 2013. Faites vite, ils s'envoleront rapidement.

Vous pouvez donc vous procurer des billets en vous adressant au conseiller de votre district ou au secrétariat de l'Hôtel de ville, au 33 rue de l'Église, aux heures normales de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00.

Note: Un maximum de 4 billets est imposé par visite, par personne.

La prochaine parution du journal Le Sommet se fera à la mi-mars
Vous avez des commentaires ou des suggestions? Écrivez-nous à :

info@saintferreollesneiges.qc.ca

Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges
33, rue de l'Église
Saint-Ferréol-les-Neiges (Québec) G0A 3R0